

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 janvier 2023

Date : Mardi 10 janvier 2023

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Mesdames, messieurs, chers collègues, je vous invite à regagner vos places. Il est donc 18 h 34 et je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Ce conseil d'arrondissement est public, bienvenue au public, mais également retransmis en ligne sur notre page Facebook et sur YouTube. Vous pouvez le revoir ensuite dans les jours à venir.

Quelques mots d'introduction, évidemment, pour vous souhaiter à toutes et tous ici présents tous mes vœux de bonheur pour cette nouvelle année, qu'elle puisse être propice dans votre vie personnelle, mais également dans notre vie d'élus ici, dans le 7^e arrondissement. Vous avez sans doute reçu la carte de vœux du 7^e arrondissement qui est donc basée cette année sur la construction : construisons ensemble le 7^e qui nous ressemble. Et donc, je souhaite que chacun, chacune d'entre nous puissions construire, apporter notre pierre à l'édifice du 7^e arrondissement, pour un 7^e résilient, un 7^e inclusif, un 7^e de la proximité et un 7^e multiculturel. J'aurai l'occasion de développer tout cela avec vous, j'espère, lors des vœux aux habitants et habitantes du 7^e qui vont se tenir le 25 janvier à 17 h 30 sur la place Jean Jaurès. On innove cette année, on fait des vœux en extérieur. En fait, je dis « on innove », mais on n'a en réalité pas fait de vœux depuis que nous sommes arrivés à la Mairie du 7^e et donc, cette fois, on vous propose un format en extérieur, familial, un mercredi en fin d'après-midi. Cette année 2023, pour le 7^e arrondissement, elle sera placée entre autres sous le signe de la ville des enfants, avec notamment l'arrivée de deux nouvelles écoles qui vont ouvrir en septembre. La première qui est dans le quartier Duvivier qui vient à la suite de l'école provisoire Blandan, et puis la deuxième nouvelle école qui va ouvrir rue Croix-Barret et là aussi, il y a un groupe scolaire provisoire en ce moment, juste à côté de l'école Françoise Héritier. Nous aurons le plaisir de voter les noms de ces deux nouvelles écoles lors du prochain conseil d'arrondissement. Également, l'arrondissement à hauteur d'enfant, ce sont les rues aux enfants qui vont voir le jour à nouveau cette année dans le 7^e arrondissement, juste à côté de la mairie, devant la crèche Raoul Servant, et puis devant la nouvelle école de la rue Croix-Barret. Et puis, puisqu'on parlait de construction, le 7^e arrondissement se fabrique, comme tout le reste de la métropole, sur la base du plan local d'urbanisme et de l'habitat et nous arrivons en 2023 à sa modification numéro 4 et cette fois-ci, nous avons choisi de débattre très en amont avec les habitants et les habitantes du 7^e arrondissement de cette modification qui va arriver, qui va modifier les règles et donc, sensiblement ce à quoi va ressembler plus tard notre arrondissement. Et donc, nous organiserons des réunions publiques par quartier autour de cette modification 4 du PLUH.

Voilà quelques mots que je voulais vous dire autour du 7^e, de la construction, mais évidemment, j'aurai le plaisir de poursuivre tous ces souhaits bien plus longuement lors de la cérémonie de vœux du 25 janvier, Place Jean Jaurès.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de commencer cette séance par, traditionnellement, la désignation du secrétaire de séance et puisque je parlais de fabrique de la ville, je vous propose le nom de Boris MIACHON DEBARD.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas, Monsieur MIACHON DEBARD, vous êtes donc désigné et je vous cède la parole pour faire l'appel.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS :

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme PASIECZNIK, M. MIACHON DEBARD, M. ORGOGOZO (absent pour les points 4 et 5 ; absent pour les points 7, 8, 9), Mme LÉCLUSE, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES (absente pour le point 20), M. CHENAUX (absent pour le point 22), Mme TOMIC, M. CHIHI, M. BOSETTI, Mme DE LAURENS (départ après le point 2, pouvoir donné à Mme HENOCQUE), Mme HENOCQUE, M. MICHAUD (départ après le point 14, pouvoir donné à M. ESCARAVAGE), M. MONOT, M. FEKRANE, Mme VACHER, Mme BREUIL, Mme PEILLON (départ après le point 4)

EXCUSÉS :

Mme WIBER
Mme DE LAURENS (départ après le point 2)
Mme GALLICE
M. MICHAUD (départ après le point 14)
M. SÈCHERESSE
Mme PECOURT
M. DOSSUS
Mme RAMIREZ
Mme DESRIEUX
Mme PEILLON (départ après le point 4)

POUVOIRS À :

M. MIACHON DEBARD
Mme HENOCQUE
M. ESCARAVAGE
Mme PASIECZNIK
Mme DUBOT
M. CHENAUX
Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur MIACHON DEBARD.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022**

Mme LA MAIRE : Je vous propose désormais de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre dernier.

Est-ce que celui-ci appelle des observations ? Non, je le soumetts donc à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Comme à notre habitude, nous allons commencer par écouter le Conseil de la vie associative et locale du 7^e arrondissement, et donc, je remercie Messieurs QUERRIEN et COSTE pour leur présence avec nous ce soir. Vous portez la voix des associations qui se réunissent régulièrement en conseil de la vie associative et locale et qui choisissent d'interpeller les élus soit par des questions, soit par des vœux. La première saisine est justement un vœu, elle est rapportée par Monsieur QUERRIEN et elle concerne les besoins en nouveaux commerces dans le secteur de Gerland. Monsieur QUERRIEN, vous avez la parole.

1. Saisine du CVAL : Étude sur les besoins en nouveaux commerces dans le secteur de Gerland

Rapporteurs : Gilles QUERRIEN / Clément ESCARAVAGE

M. GUERRIEN : Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, mesdames, messieurs les élus, la question concerne le commerce. Le format actuel qui a été mis en place, faute de temps suffisant, ne permet pas d'avoir un débat complet et nuancé sur le sujet évoqué, donc j'essaierai d'être synthétique. Pourquoi aborder le thème du commerce ce soir ? Il est un des éléments constitutifs de la vie d'un quartier. Les habitants de Gerland, dont une partie est dans la salle, peuvent en témoigner, le sujet est important et mérite un examen approfondi. Suite à l'évolution du quartier de Gerland, on voit apparaître ou se transformer des immeubles d'habitation, de bureaux, ou venir s'installer des grandes écoles ou les sièges d'organisation internationale. Le besoin de nouveaux commerces à Gerland devient criant. Pour rappel, la place en superficie de Gerland dans le 7^e arrondissement représente deux tiers de la surface totale, mais pour l'instant, seulement, le tiers en nombre d'habitants.

Les mesures prises actuellement pour limiter la circulation automobile accroissent encore le besoin de proximité. Je ne vais pas évoquer ici la position de commerçants excédés qui sont vent debout suite à la suppression drastique de stationnements qui, bien que sensible, ne sera pas traitée. Le commerce de Gerland ne fait pas exception à la règle par rapport aux autres quartiers de la ville, il évolue en fonction de la demande, de l'offre de locaux disponibles et de la pérennité des commerces existants. Un nombre important d'entre eux a fait faillite. Je ne fais aucune distinction entre le traditionnel, l'associatif, le financier, les supermarchés déjà très présents. Beaucoup de commerces sont surreprésentés, entre autres les banques, les compagnies d'assurance, les coiffeurs, les boulangers, etc. Bien entendu, pour qu'un commerçant ait envie de s'installer, il veut d'abord savoir si cette installation est opportune, si des places sont disponibles. Au vu de l'existant du nombre de locaux disponibles, il semble que ce soit le cas, après, bon, ce sont les modalités. Les marchés ont également une place dans ce débat, mais je ne l'aborderai pas puisque faute d'y consacrer suffisamment de temps, et je crois que ça mérite un débat sur ce sujet qui a déjà été un petit peu commencé. La mairie du 7^e et les services de la Ville ont beaucoup d'outils à leur disposition pour faire cette démarche, cette enquête auprès des Gerlandais, et adopter l'offre et la demande en matière de commerce.

Maintenant, j'en arrive à la question, je reprends, le quartier de Gerland se développe rapidement et la présence étudiante se renforce dans le quartier. Il serait intéressant de connaître les besoins en commerces de ces nouveaux habitants. Par ailleurs, les tarifs pratiqués dissuadent souvent les commerces qui souhaitent s'implanter, sachant qu'il y a un cap important à franchir pendant ces quelques années. Le CVAL souhaite que la Ville lance une étude sur le sujet, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie et en consultant les habitants et salariés de Gerland. En effet, si l'appui de la Chambre de commerce permet d'apporter des éléments factuels, il est important d'écouter la demande des habitants qui sont les principaux intéressés. Donc, je vous propose de répondre à cette demande. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur QUERRIEN. La réponse de l'exécutif du 7^e sera donnée par Monsieur ESCARAVAGE, mais avant, est-ce qu'il y a d'autres élus qui souhaitent intervenir ? Non, Monsieur ESCARAVAGE, vous avez la parole.

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Monsieur QUERRIEN, Madame la Maire, chers collègues, en effet, le quartier de Gerland est depuis plusieurs années maintenant en pleine mutation et en fort développement. Comme vous l'avez dit, ce développement s'accompagne d'une forte croissance de la population, on est actuellement plus de 84 000 habitantes et habitants dans le 7^e, dont un peu plus de 33 000 à Gerland, donc un petit peu plus d'un tiers, et avec cette nouvelle population, ça entraîne de nouveaux besoins, notamment en matière de commerces, mais pas seulement. D'après les dernières données à ma disposition, Gerland compte actuellement 282 commerces en activités. En 2022, nous avons recensé 27 ouvertures pour 18 fermetures, soit un solde positif de +9. La vacance commerciale y est inférieure à 5 %, soit moitié moins que dans le nord de l'arrondissement où on est plus autour

de 10 %. Si on prend, par exemple, le commerce alimentaire, Gerland compte trois grandes surfaces, quatre moyennes surfaces et une dizaine de petites surfaces alimentaires, et en effet, l'offre de restauration y est également bien représentée. Mais il est vrai que plusieurs activités commerciales sont absentes ou sous-représentées à Gerland, notamment la catégorie qu'on appelle Équipement de la personne, où l'on retrouve, par exemple, le prêt-à-porter, la puériculture, les magasins de chaussures, les articles de sport. On a aussi un manque dans les magasins de type cordonnerie, mercerie, informatique, qui sont peu présents. Pour accéder à ce type de commerces, les habitantes et les habitants de Gerland sont donc encore aujourd'hui contraints de passer les rails, donc oui, aujourd'hui, Gerland a encore un déficit de commerces par rapport à sa population. Ce déficit est clairement identifié par la Ville de Lyon et par la mairie du 7^e, et nous travaillons pour le combler au fur et à mesure du développement du quartier.

Pour cela, la Ville de Lyon et ses partenaires disposent de plusieurs services et outils dédiés aux commerces. En premier lieu, la DECA, la Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon, qui a une connaissance fine de l'écosystème commercial de Gerland, d'autant plus qu'elle a son siège place Jean Jaurès. On a aussi la Mission Gerland qui est une structure qui regroupe la Ville et la Métropole, et qui est entièrement dédiée au développement du quartier et qui a également des agents dédiés au commerce local et à l'économie. Le 7^e dispose aussi d'un manager de centre-ville qui est l'association Lyon 7 Rive Gauche, qui regroupe des partenaires privés, des acteurs publics que sont la Ville et la Métropole, ainsi que les chambres consulaires, la CCI et la CMA, et qui intervient sur l'ensemble de l'arrondissement, Gerland compris. Nous pouvons ajouter à cette liste la SERL qui gère l'aménagement du quartier des Girondins et qui a notamment une cellule qui sélectionne les commerces à implanter dans ce quartier où les différents acteurs que je vous ai cités au-dessus sont représentés. Ces différentes structures ont une vision fine du territoire, de son développement et de ses besoins en matière commerciale. En lien avec elles, je rencontre régulièrement différents porteurs et porteuses de projets de commerces qui souhaitent s'implanter dans le quartier, et nous les accompagnons dans leur projet en lien avec les propriétaires de cellules commerciales. Grâce à ce travail coordonné, nous avons pu voir ces derniers mois s'implanter à Gerland, par exemple, une librairie place des Pavillons, il y en a une deuxième qui devrait arriver rue des Girondins prochainement ; une grande surface de bricolage, commerce qui fait cruellement défaut dans notre arrondissement ; des boulangeries, des cavistes, des réparateurs de vélos, des nouveaux bars et restaurants, et j'en passe. Certes, cela n'est pas suffisant, et nous allons continuer à travailler au développement de cette offre commerciale. Qu'il me soit cependant permis de rappeler que la liberté du commerce est un des droits fondamentaux de notre démocratie, et que la pérennité d'un commerce est intimement liée à ses résultats économiques, puisque notre économie est jusqu'à preuve du contraire une économie de marché. Cela ne veut pas dire que la Ville de Lyon en tant que pouvoir public ne peut rien faire pour le développement des commerces, je viens d'ailleurs de vous donner quelques exemples où l'action de la collectivité a été sinon déterminante, au moins facilitante, mais cela veut dire que la collectivité ne peut pas tout. Il est toujours important de le rappeler pour éviter les déceptions futures et les frustrations éventuelles.

Comme vous le notiez dans votre question, Monsieur QUERRIEN, il me semble important que l'avis et les attentes des habitantes et des habitants du quartier, mais aussi l'avis de celles et ceux qui y travaillent ou y étudient sans forcément y vivre, soient pris en compte dans le développement de ce commerce. Vous n'êtes d'ailleurs pas sans savoir que la participation de toutes et tous et la co-construction font partie des valeurs qui animent notre équipe d'arrondissement. Ceci étant dit, je ne suis pas sûr qu'une étude supplémentaire qui entraînerait de longs mois de procédure administrative pour délivrer des conclusions, au mieux, dans 18 mois, soit la bonne solution. Nous avons déjà à notre disposition, au sein des différents acteurs du territoire, une expertise technique fine sur le sujet et nous avons, au niveau de l'arrondissement, une instance de consultation et d'implication des habitantes et des habitants de Gerland, le Conseil de quartier et ses ateliers dédiés. C'est pourquoi je vous propose d'organiser plutôt des rencontres entre l'atelier *ad hoc* du conseil de quartier de

Gerland et moi-même, nous pourrions également y inviter à ces rencontres la responsable de territoire de la DECA ou d'autres acteurs du commerce du 7^e arrondissement. Ces rencontres devraient permettre de lier expertise technique et expertise d'usage, et ainsi d'affiner les besoins du quartier. Je vous propose néanmoins de ne pas préjuger de la réponse que pourrait faire la municipalité à votre question et donc de la transmettre au maire de Lyon. J'invite donc le Conseil d'arrondissement à délibérer dans ce sens.

Je vous remercie et je reste à votre disposition pour expliciter mon propos si besoin.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Monsieur QUERRIEN, vous souhaitez réagir ?

M. QUERRIEN : Oui, juste une petite question. Effectivement, tout ce que vous avez dit, c'est très cohérent et on ne peut pas, au doigt mouillé, décider quels sont les commerces les plus adaptés, mais moi, si vous voulez, ce que je proposais, sans vouloir mésestimer ce que fait le conseil de quartier puisque j'en fais partie et je participe à la commission *ad hoc*, c'était d'élargir un petit peu cette démarche. Évidemment, on ne va pas faire un sondage sur l'ensemble de Gerland, mais essayer de façon un petit peu plus fine, parce que malgré tout, les personnes qui sont... on ne va parler que de la commission, on ne va pas parler sur l'ensemble de... ou alors, il faudrait faire déjà une consultation sur l'ensemble des personnes qui sont au conseil de quartier. Mais les personnes qui sont représentées dans la commission dont vous parlez, au maximum, il y a 15 personnes. Donc, ça veut dire qu'il y a 15 personnes qui vont se prononcer pour 32 000 – c'est bien le chiffre ? 32 000-33 000 –, donc si vous voulez, c'était d'avoir quelque chose d'un peu plus large, pas sur l'ensemble de tous les Gerlandais, mais d'avoir quelque chose d'un peu plus large de façon, peut-être, à faire apparaître des commerces qui ne seraient pas forcément cités. Mais ce que vous avez dit, bon, c'est cohérent, c'est vrai qu'il faut que les commerçants aient envie de venir, qu'il y ait des places disponibles, que le coût ne soit pas prohibitif ou qu'il puisse se maintenir par rapport à ce qui est proposé. Si je prends l'exemple de la place des Pavillons qui est le plus mauvais exemple qui existe, ceux qui travaillent là-bas, moi, je leur tire mon chapeau, parce que c'est un des endroits les plus difficiles. Entre autres, vous avez la boulangerie qui a fermé, alors je ne sais pas si c'est directement lié au COVID ou à d'autres choses, mais il y a des endroits qui sont assez compliqués pour s'installer. Alors, si vous voulez, le but, c'est d'apporter un plus aux commerces, de leur donner une visibilité, ce qui se fait à travers les différents organismes, mais également d'être un petit peu plus large sur la consultation des habitants et pas uniquement, le conseil de quartier, c'est bien, mais peut-être un petit peu plus large. De faire, ne serait-ce qu'une ou deux animations, par exemple, à proximité des trois endroits qui sont les plus représentatifs, c'est-à-dire la place des Pavillons et les deux ZAC, ou alors l'autre partie qui est du côté de la place Jean Jaurès, et de compléter un petit peu ce que vous faites comme travaux auprès des habitants. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur QUERRIEN. Je vous propose donc de délibérer. Monsieur ESCARAVAGE proposait bien de transmettre, effectivement, ce vœu au maire de Lyon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous vous tiendrons au courant, Monsieur QUERRIEN, de ce que devient ce vœu. Et je crois que vous avez évoqué pendant votre question la question des marchés. Je vous propose de rester un tout petit peu en ce début de conseil d'arrondissement, puisque nous avons une délibération qui porte sur les marchés alimentaires et donc, on va bien en parler lors de ce conseil d'arrondissement.

Je vous propose de passer à la deuxième question du Conseil de la vie associative et locale. Celle-ci porte sur le développement de l'offre de logements étudiants dans le 7^e arrondissement et elle nous est rapportée par Monsieur COSTE. Vous avez la parole.

2. Saisine du CVAL : Développement de l'offre de logements étudiants dans le 7^e arrondissement

Rapporteurs : Michel COSTE / Lucie VACHER - Boris MIACHON DEBARD

M. COSTE : Le 7^e arrondissement accueille une importante population étudiante liée à l'arrivée de beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur, et cette population a vraiment du mal à se loger. Les logements proposés sont souvent petits et les loyers proposés sont extrêmement chers. Par ailleurs, les logements mis à disposition *via* les plateformes comme Airbnb sortent du parc des logements de proximité qui pourraient bénéficier aux étudiants. Il y a une réglementation sur le Airbnb où le logement ne doit pas dépasser 3 mois dans l'année et il y a des gens qui le louent à l'année. Comment la Ville de Lyon pourrait-elle mieux contrôler ces dérives ? Par ailleurs, quels sont les projets de construction de résidences étudiantes dans le 7^e arrondissement ? En gros, qu'est-ce que le Crous a l'intention de faire en direction de toute cette population étudiante ? Une requête sur internet qui m'a pris 30 secondes, j'ai trouvé 15 établissements d'enseignement supérieur, que dans le sud de l'arrondissement.

La question est : comment la Ville de Lyon pourrait-elle mieux contrôler les dérives, et par ailleurs, quels sont les projets de construction de résidences étudiantes dans le 7^e ? Comment le Crous va nous sortir de ce problème ?

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur COSTE. C'est effectivement une vraie question pour le 7^e arrondissement. Pour y répondre, il y aura Madame Lucie VACHER en tant que conseillère déléguée à la vie étudiante, complétée par Monsieur MIACHON DEBARD. Est-ce qu'avant ces interventions, il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, allez-y, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame le Maire. Concernant notamment les Airbnb sur le secteur de Gerland, je voulais savoir si vous pouviez ou vous pensiez mettre la même réglementation qui est en place pour les logements de tourisme qui sont à la Guillotière, et y mettre cette réglementation sur Gerland ? Je pense effectivement, notamment, il y a l'EM Lyon, donc là, il y a des étudiants, mais il y a aussi beaucoup de formations continues, donc c'est des adultes qui viennent 3 jours par mois et clairement, je pense que cette population d'étudiants cherchera des Airbnb. Donc, voilà ma question. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, c'est noté. Je vais laisser Madame VACHER répondre et ce sera complété par Monsieur MIACHON DEBARD.

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Bonjour et belle année à toutes et tous. Merci, Monsieur COSTE, ainsi qu'aux membres du CVAL pour cette question qui se décline, en réalité, en plusieurs sous-questions. En effet, votre interpellation, elle croise la question du logement sur la ville de Lyon et celle des étudiants, leur nombre croissant, bien souvent leurs faibles ressources qui ajoutent une difficulté dans l'accession à un logement. Au final, elle traite de la nécessité de maintenir des logements abordables dans notre arrondissement.

Pour commencer, je me suis tentée à un exercice d'objectivation pour préciser le sujet concernant le nombre d'étudiants et d'étudiantes qui vivent dans notre arrondissement. Pour ne pas faire durer le suspense plus longtemps, ce nombre reste inconnu, et je vais m'excuser par avance pour les allers et retours d'échelles territoriales qui vont être réalisées, mais ceux-ci permettent tout de même de donner des ordres de grandeur. Donc, d'après l'INSEE, le nombre d'étudiants, mais élèves et stagiaires non rémunérés de 15 à 64 ans dans le 7^e arrondissement de Lyon est passé de 10 257 en 2008 à 12 908 en 2019. Nous sommes donc bien sur une augmentation, mais cette catégorie de l'INSEE ne se restreint pas seulement aux étudiants et elle serait par ailleurs à actualiser. Notre arrondissement, vous l'avez dit, est un arrondissement étudiant, au regard du nombre important d'établissements d'enseignement supérieur qui s'y trouvent. Nous avons les universités Lyon 2 et Lyon 3 sur les quais, l'École normale supérieure, l'Institut d'étude politique pour ne citer que ceux-ci, vous les avez comptés, il y en a beaucoup plus. Pour autant, les étudiants ne vivent pas toujours

dans l'arrondissement, voire la commune où ils étudient. À l'échelle de la métropole de Lyon, on comptabilise 183 000 étudiants et étudiantes. Il n'est pas plus simple de recenser le nombre de logements étudiants ou le nombre de places de logement étudiant, cette connaissance est difficile à appréhender dans sa globalité, car il n'existe pas de bases de données dédiées. D'autant plus que des étudiants peuvent vivre chez leurs parents ou bien vivre en diffus dans le parc privé, ou ils peuvent vivre seuls, en collocation ou en couple. Ils peuvent également vivre dans le secteur qu'on appelle non dédié, c'est-à-dire chez des bailleurs sociaux, dans des foyers de jeunes travailleurs, ou enfin dans le secteur dit dédié, celui principalement des résidences étudiantes. Sur les 183 000 étudiants de la métropole de Lyon, ils sont 69 % à ne plus vivre chez leurs parents. Donc, ça nous porte à un nombre de 126 000 étudiants à loger sur le territoire métropolitain. Ce préambule posé, je précise donc que les chiffres que je vous présente sont pour la plupart issus de l'Observatoire territorial du logement des étudiants, et je vais commencer à répondre à votre question par la fin, c'est-à-dire par les résidences étudiantes. Je continue avec quelques chiffres et je me rends bien compte que cette réponse sera certainement un peu plus digeste à la lecture qu'à l'écoute.

Donc, concernant les résidences étudiantes, sur le territoire de la métropole de Lyon, il existe 37 800 places étudiantes dans 335 résidences dédiées. 6 000 places supplémentaires sont prévues d'ici 2027, cela souligne un engagement conséquent des pouvoirs publics. Je parle d'engagement des pouvoirs publics, parce que 9 nouveaux logements sur 10 sont désormais portés par la puissance publique. Cet engagement important, donc, je disais, bien que vous le constaterez aisément, il manque toujours des places, et plus particulièrement pour les plus précaires. Le Crous, de son côté, estime seulement qu'à environ 17 000 logements pour les étudiants boursiers du territoire métropolitain. Sur les 37 800 places étudiantes que j'évoquais, Lyon concentre à elle seule 22 838 places étudiantes et le 7^e, quant à lui, avec ses 8 003 places dédiées aux étudiants est l'arrondissement lyonnais qui en détient le plus. Il existe, sur l'arrondissement, deux projets portés par le Crous pour les résidences étudiantes dans le 7^e et ce sont en réalité des projets de densification sur des fonciers déjà existants. Le premier concerne le site de la Madeleine avec l'objectif de +220 logements d'ici 2025, et le second concerne le site de l'ENS avec un objectif de création de 206 logements pour 2027. Il existe possiblement d'autres projets de résidences étudiantes, mais portés dans ce cas-là par des acteurs privés.

Ensuite, si je reviens sur mes chiffres, indépendamment des résidences étudiantes, il reste donc 88 000 étudiants sur le territoire métropolitain qui, eux, sont logés dans le parc privé diffus. Tout comme pour les résidences étudiantes, d'ailleurs, les niveaux de loyers sont très variables, difficilement comparables selon le mode de logement, la localisation, la taille, le fait que le logement soit partagé ou non, par exemple. La Ville de Lyon ainsi que la Métropole de Lyon se sont engagées pour faciliter l'accès à un logement abordable. Les exécutifs ont notamment activé deux leviers, celui de l'encadrement des loyers et celui de l'encadrement des locations de meublés de tourisme. Concernant d'abord l'expérimentation de l'encadrement des loyers, elle est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2021 à Lyon et Villeurbanne. L'objectif est de limiter l'augmentation des loyers dans des secteurs en forte tension immobilière afin que Lyon reste accessible pour toutes et tous. Les petites surfaces où les prix au mètre carré pouvaient s'envoler sont particulièrement concernées, et cela concernait aussi particulièrement les étudiants qui se dirigent sur les petites surfaces ou les collocations en priorité.

Ensuite, pour réduire la tension sur le marché du logement et favoriser la vie de quartier et la mixité sociale, les exécutifs de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon se sont également engagés pour encadrer les locations de meublés de tourisme type Airbnb. L'objectif, là, est de rendre du logement aux Lyonnais et Lyonnaises en encadrant les changements d'usage. Donc, pour être plus précise, c'est lorsqu'un logement devient un meublé de tourisme, au-delà de 120 nuits par an en location, une règle de compensation a été mise en place qui consiste à la création d'un logement pour les Lyonnais et Lyonnaises, dans le même arrondissement et de la même superficie, voire plus grand.

J'en arrive à la fin de mon intervention et je souhaite rappeler ici l'engagement des exécutifs lyonnais et métropolitains pour favoriser l'accès au logement pour toutes et tous, et donc

comprenant l'accès au logement pour les étudiants. La pression locative est néanmoins telle que la construction de nouveaux logements resterait nécessaire. L'hypercentre arrive à saturation et la recherche de foncier repousse toujours plus les frontières de cet hypercentre. Se pose donc la question, en guise d'ouverture, de l'équilibre territorial.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Monsieur MIACHON DEBARD pour compléter.

M. MIACHON DEBARD : Merci, Madame la Maire, merci, Madame VACHER pour cette réponse très complète, et surtout, merci, Monsieur COSTE, d'avoir posé cette question qui, je ne vous le cache pas, me donne l'occasion de nous exprimer sur le logement étudiant qui est un sujet très important pour l'urbanisme du 7^e arrondissement, qui est un sujet très important pour le 7^e, parce que le 7^e arrondissement est l'arrondissement qui accueille le plus d'étudiants en logements, en tout cas, le plus de résidences étudiantes. J'ai essayé d'attraper cette carte, parce que c'est vrai ce que disait Madame VACHER tout à l'heure, c'est difficile d'avoir des données précises par arrondissement sur les étudiants, mais on voit très bien les concentrations de résidences étudiantes sur le 7^e arrondissement. Il y a une petite diversification dans les couleurs, mais je reviendrai tout à l'heure et en fait, cette diversité dans les couleurs, elle donne le nom, je suis désolé du terme, mais d'une arnaque. Il y a une arnaque de longue date autour de la question de la résidence étudiante. Il y a seulement 2 étudiants sur 10 qui ont accès à un logement à loyer modéré. Ça en laisse les 8 autres, 80 %, qui relèvent exclusivement du marché privé. Alors, je le pose comme ça, je le pose dans ce sens-là, parce que j'ai vu votre question, j'ai entendu votre question, j'ai entendu la réponse de Madame VACHER à laquelle je m'associe pleinement, et j'ai entendu une vraie préoccupation sincère sur comment loger nos étudiants. Mais ce n'est pas la question qui a animé la production du logement étudiant ces 20 dernières années. Si on est honnête, la vraie question posée était : il y a beaucoup d'étudiants qui ont besoin de se loger, comment en tirer beaucoup d'argent ? C'est ça, la réalité de la motivation de production du logement étudiant de ces dernières années. On s'est arrêté de construire des grands sites d'hébergement universitaires comme ceux du Crous, dont vous parliez tout à l'heure, donc les étudiants, toujours plus nombreux, ont commencé à se loger dans des locations qui jusqu'ici accueillait des familles et des travailleurs. Et on ne va pas tourner autour du pot, quand dans le même appartement on peut soit accueillir deux parents, deux enfants, soit accueillir quatre à cinq étudiants dans des piaules à 5 ou 600 euros de loyer par tête de pipe, le calcul est vite fait. Donc, une fois que ce constat, que ce nouveau marché s'est créé, il restait plus que, on va dire comme ça, à des gens qui ont beaucoup de sous, de capter une partie de ce marché-là. Ainsi les gens qui ont beaucoup de sous deviennent des gens qui ont trop de sous. Et là, naissent dans les années 2000 – et Lyon en a été assez précurseur –, la conception de résidences étudiantes. Et c'est dans ce concept-là de résidence étudiante que réside l'arnaque, parce que dans ce même concept-là, on retrouve à la fois les résidences sociales qui sont là pour avoir un loyer modéré, mais majoritairement, très majoritairement, des résidences dites de service. Et c'est là, la différence entre nos petits points bleus et nos petits points rouges. Le bleu, c'est du social, le prix est maîtrisé, c'est du loyer, le rouge, c'est complètement privé, c'est du marché. Ce sont des résidences privées qui sont spécialement faites pour que les étudiants dorment, mais surtout elles sont spécialement faites pour faire fructifier les revenus des investisseurs. Vous avez raison, c'est capitaliste. Elles n'ont non seulement rien de social, mais pire, vous l'avez dit tout à l'heure, Madame VACHER, c'était parmi les prix de location au mètre carré les plus élevés du marché. Clairement moins depuis l'encadrement des loyers, vous l'avez très bien expliqué, je ne reviendrai pas dessus, qui a assez bien su cibler ces petites surfaces, mais moi, ce qui me préoccupe, c'est que sous le couvert de nos préoccupations que beaucoup de Lyonnais partagent, honnêtes, de loger nos étudiants, s'est développé un mécanisme quasi industriel de la production de petits logements très chers. Et le tout sous le nom généraliste de résidence étudiante. Je cite rapidement ce que vous avez dit tout à l'heure, l'Observatoire territorial du logement étudiant, dernier rapport, décembre 2022, je vous mets un petit passage qui vaut le coup d'être lu. Le loyer mensuel d'un étudiant dans la métropole de Lyon varie entre 197 euros et plus de 1 100 euros par mois.

C'est ça, la réalité de l'intitulé du logement étudiant, il y a tout ça dedans donc quand, nous, on dit « on va créer plus de logements étudiants », on se fait aussi un peu arnaquer par des gens qui sont juste là pour dire : on va aider les étudiants, mais en fait, on fait du marché++. On encadre tout ça. Il y a plusieurs choses qui sont sur le marché privé, si les étudiants peuvent payer, pourquoi pas confier le logement étudiant au marché, la preuve en est que ça paie. Mais parce que par définition, l'étudiant ne peut pas payer, l'étudiant n'a pas de revenu. Par définition, l'étudiant ne peut pas payer, donc il n'y a que deux raisons pour lesquelles ces loyers sont payés :

1. L'étudiant est aidé par sa famille ;
2. Il travaille en parallèle, ou souvent à la place de ses heures d'études.

Dans le premier des cas, nous sommes face à un problème d'inégalité sociale d'accès à l'enseignement. Dans le deuxième cas, nous sommes face à un problème d'inégalité sociale d'accès à l'enseignement, mais aggravé d'un handicap sérieux pour réussir ses études.

Vous avez compris, vous avez tendu une perche où je pourrais passer des heures dessus, mais on n'est qu'au début du conseil, je vais raccourcir. Et puis, vous allez me dire, le constat, il est là, il est bon, mais on fait quoi ? D'abord, il y a eu une reprise en main en 2020 du public sur le sujet. Madame VACHER l'a très bien dit, 9 projets sur 10 sont maintenant portés par le public. C'est un volontarisme pour que les résidences étudiantes soient des résidences sociales étudiantes. Et d'ailleurs, dans le 7^e arrondissement, nous en sommes un bon exemple, parce que nous avons engagé – je ressors mes petites notes, là où vous avez interrogé les constructions en cours–, depuis 2020, quatorze adresses, quatorze opérations sociales pour accueillir 913 nouveaux étudiants. Et là, on parle de logements qui ont des loyers qui disent qu'un étudiant vient à Lyon pour étudier. Un étudiant ne vient pas pour accumuler des jobs juste pour pouvoir payer un loyer. Rapidement, quand même, je conclus sur un autre petit point, parce que sinon, je vais me faire engueuler par les syndicats étudiants. Il y a la quantité, mais il y a aussi la qualité du logement. Et là, on vient de terminer la rénovation énergétique de la résidence universitaire Delessert sur l'avenue Jean Jaurès. 330 logements, c'était la première phase. On est en cours de travail de la remise à neuf de toute la résidence Debourg. On passera de 178 logements anciens à 384 neufs. Ce n'est pas anodin. Ce n'est pas anodin, parce que, quand même, les bonnes conditions de logement, ça joue aussi sur les bonnes conditions pour réussir ses études.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à tous les deux. Monsieur COSTE, est-ce que vous souhaitez réagir ?

M. COSTE : Je vais réagir en disant que souvent les étudiants, non seulement ils ont des difficultés...

Mme LA MAIRE : Monsieur BOSETTI, Monsieur CHIH, vous pourriez peut-être prêter votre micro ?

M. COSTE : Merci. Je voulais dire que souvent, les étudiants, non seulement ils ont des difficultés dans le présent de leurs études pour payer à la fois les inscriptions, se nourrir, se loger, etc., mais en plus, ils sont souvent endettés, parce qu'ils ont fait un emprunt bancaire pour la poursuite de leurs études. Donc, ce sont des difficultés qui s'accumulent au fil des années et avant de sortir de ce processus d'étude, il va leur falloir quelques années de travail postdoctoral, si je peux dire. Donc, je suis conscient que cette question, c'est une question à tiroir, économique, sociologique, etc., tout ce qu'on voudra, urbaniste, mais la vraie question, c'est comment est-ce que l'on peut aider des étudiants à faire des études et à renégocier une économie, parce que l'économie, en général, est liée à, comment je pourrais dire, est liée au niveau intellectuel de sa population. Et élever le niveau intellectuel de sa population, c'est effectivement les études universitaires. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Madame BREUIL, j'ai bien noté votre question sur la réglementation Airbnb à Gerland. Je n'ai pas la réponse là, tout de suite, mais je vais me

renseigner sur comment cette réglementation va évoluer ou non dans les mois ou années à venir. Je vous propose de prendre acte de la réponse. Non, c'était une question au maire de Lyon, donc on va la transmettre sous format de question écrite. Vous aurez, je pense, à nouveau, sensiblement, la même réponse, mais la réponse de la mairie centrale sur ce sujet-là. Je vous propose de délibérer cette question écrite.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci à tous les deux pour votre présence et vous recevrez dans les jours à venir la retranscription des réponses qui ont été formulées dans ce conseil d'arrondissement. Je vous propose donc de passer désormais à l'examen des délibérations qui sont soumises au vote du conseil du 7^e arrondissement ce soir. La première, c'est moi qui vous la présente.

3. 5128 - Lancement de l'opération n° 60BUPA22 « Budget participatif 2022, Enveloppe globale » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00020, Direction Générale des Services, Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Elle concerne le BuPa et je crois qu'on commence à être assez habitués à passer des délibérations BuPa, en conseil du 7^e arrondissement, mais il y a 1 an, on votait le règlement intérieur du budget participatif et aujourd'hui, on va voter le budget de lancement des opérations des projets lauréats du budget participatif, donc on a parcouru beaucoup de chemins en 1 an.

Le 14 mars, ce budget participatif, cette première tranche du budget participatif a été lancée avec la phase de dépôt des idées, donc 1 427 idées ont été déposées pendant cette période de dépôt. Ensuite, il y a eu une analyse des services au regard des critères qui avaient été définis justement par le règlement, et c'est finalement 217 projets qui ont été soumis au vote après cette étude. Lors de ce vote, nous avons fait une exposition en mairie du 7^e arrondissement pour faire connaître justement les projets qui concernaient notre territoire, et que chacun puisse bien comprendre les tenants et les aboutissants et comprendre ce que chaque habitant avait derrière la tête en déposant ce projet. Et puis, finalement, le vote a eu lieu, on va dire globalement, courant du mois de novembre, et 110 projets sont sortis lauréats de cette première phase du budget participatif, et ces 110 projets vont être réalisés entre 2023 et 2025.

Je vais quand même vous citer les 17 projets qui ont été retenus pour le 7^e arrondissement et qui seront donc réalisés. Je vous les cite dans l'ordre des votes qui ont été recueillis :

- 1- Premier projet, ce sont des casiers solidaires pour les sans-abris ;
- 2- Ensuite, un frigo solidaire dans le 7^e arrondissement ;
- 3- De l'ombre à la piscine du Rhône ;
- 4- Un parcours sportif gratuit et inclusif au parc Blandan ;
- 5- Des parkings à vélos dans les écoles ;
- 6- Un jardin partagé, rue de Créqui ;
- 7- Un piano au parc Blandan ;
- 8- Renforcer l'aménagement d'espaces verts de la place Mazagran ;
- 9- Embellir la façade de la bibliothèque de la Guillotière ;
- 10- Une table d'échec au parc Blandan ;
- 11- Un jardin partagé pour l'inclusion des gens du voyage ;
- 12- Créer un espace associatif et multiculturel, donc ça, c'est plutôt du côté de Gerland ;
- 13- Des structures à hamacs au parc Blandan ;
- 14- La rénovation du pavillon sud de la place des Pavillons ;
- 15- Des vélos pour l'école maternelle Jean-Pierre Veyet ;
- 16- De l'ombre et de la fraîcheur pour l'école Chavant ;

17- Et des urinoirs de la rue Basse Combalot, ils ont été classés malencontreusement dans le 3^e arrondissement, mais la rue Basse Combalot est bien dans le 7^e arrondissement. Donc, officiellement, nous avons 16 projets, mais dont un qui est dans le 3^e, donc en fait, on en a 17.

Voilà globalement tous les projets qui ont été retenus par le vote des participants et des participantes, et puis il y a 4 gros projets qui concernent là toute la ville. Vous l'avez vu, je pense, dans la presse, le projet phare, c'est le projet de végétalisation de la place Bellecour, mais il y a aussi des projets qui concernent toute la ville et qui pourraient atterrir aussi dans le 7^e arrondissement, des projets de récupérateurs d'eau de pluie dans les écoles, des projets de box à vélos sécurisés, des projets de gîtes pour la faune dans les espaces verts et les bâtiments municipaux, et un projet de mur d'escalade qui est, là encore, pas localisé. Voilà les projets qui ont été choisis pour cette première phase du budget participatif et aujourd'hui, on délibère pour engager l'argent sur ces projets, donc 3 millions d'euros pour l'année 2023, 6,5 millions d'euros pour l'année 2024 et 3 millions d'euros pour l'année 2025.

Je voulais vous dire aussi ma satisfaction déjà d'une part, la participation a été pas mauvaise, et notamment le 7^e arrondissement a recueilli le plus de voix parmi les neuf arrondissements, et l'on voit cet attachement des habitants et habitantes du 7^e au parc Blandan où il y a quand même plusieurs projets qui ont été déposés autour du parc Blandan et beaucoup de projets aussi solidaires. Et c'est d'ailleurs les projets solidaires qui arrivent en tête de ce budget participatif, et je trouve que c'est une bonne chose et ça montre l'intérêt des habitants et habitantes du 7^e arrondissement pour ces questions de solidarité et d'inclusivité.

Voilà ce que je voulais vous dire. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Madame PEILLON, Monsieur BOSETTI.

Mme PEILLON : Merci, Madame la Maire. Meilleurs vœux à toutes et tous puisque c'est la première fois que je prends la parole cette année. Quelques mots plus sur le processus que les projets en eux-mêmes, déjà, sur le principe, on a déjà échangé sur le budget participatif au moment, effectivement, du vote du règlement, je pense que c'est le sens de l'histoire et c'est tout à fait normal et c'est une très bonne chose d'amplifier, d'augmenter la participation citoyenne avec un nouvel outil qui est le budget participatif déjà expérimenté, testé et approuvé par beaucoup de collectivités en France. C'est un outil parmi d'autres qui fait partie du spectre de la participation citoyenne et qui permet effectivement aux citoyens d'avoir des leviers concrets, on ne peut que s'en réjouir.

Je ne ferai pas de remarque particulière sur chaque projet, parce que ce n'est pas le sujet et puis les projets, comme vous le dites, on peut se réjouir que ces projets se réalisent sur notre territoire et vous l'avez rappelé. Ma remarque serait plus sur le calendrier, la méthode et la stratégie du dispositif, et la première remarque qu'on peut faire après le résultat de la première édition avant la réalisation des projets qui seront, à n'en pas douter, réalisés dans le calendrier qui sera annoncé. Effectivement, c'est votre premier mandat, mais il me semble qu'il y a un décalage entre le plan de mandat et le lancement du budget participatif qui fait qu'il y a peut-être un manque de cohérence globale. C'est forcément dû au fait que c'est votre premier mandat, mais on se retrouve effectivement avec des projets d'ampleur très différente. Quand vous parlez des quatre grands projets, bon, je pense qu'ils ne seront pas terminés d'être réalisés en 2025, c'est logique, mais pour moi, ce sont des choses qui devraient plutôt figurer dans un plan de mandat qu'au budget participatif.

Mais ce dont je voudrais vraiment vous parler, c'est de la méthode. Pour moi, il y a quand même un flou sur un certain nombre de choses, notamment sur les critères de sélection, même s'il y a eu un règlement, on voit qu'il y a parfois des projets parfois similaires, il y en a un qui a été retenu, l'autre pas, c'est parfois un peu compliqué pour les citoyens de s'y retrouver. Je ne crois pas que notre arrondissement soit concerné, mais dans d'autres arrondissements, il y a eu des projets qui ont été modifiés avant d'être soumis au vote, donc savoir comment les choses ont été faites, est-ce qu'elles ont été faites avec les porteurs de projets, avec leur accord ? Je comprends qu'on puisse modifier un projet pour des raisons de sécurité, de légalité, etc., mais voilà, comment cela a été fait ? Une remarque aussi sur la participation, quand vous dites qu'elle n'est pas mauvaise,

moi, je dirais qu'elle est faible. Alors, c'est certes la première édition, j'ai vu plusieurs chiffres, mais je crois que vous annoncez 6 147 votants sur toute la ville de Lyon, le projet le plus soutenu, je crois, a 1 500 voix. En sachant que moi, je suis allée voter, comme 6 146 autres personnes, il fallait voter pour trois projets, minimum, si je ne dis pas de bêtises, ou maximum, d'ailleurs, je crois. En plus, cette participation est à prendre en compte avec cet élément-là du règlement. Il n'y avait pas de critères de sélection, il n'y avait pas de certification, on pouvait voter plusieurs fois, on pouvait ne pas du tout être lyonnais, donc c'est difficile d'évaluer le dispositif dans la mesure où on n'a aucun élément permettant cette évaluation, ni des critères d'âge, ni des critères de sexe, de profil sociologique, voire géographique, donc c'est compliqué de réfléchir à des pistes d'amélioration et surtout de réfléchir à des pistes pour réduire les inégalités. J'en viens à mon propos principal, en termes de stratégie, ce qui me dérange un petit peu, c'est que j'ai un sentiment sur un certain profil de projets, notamment, je pense, aux aménagements scolaires, involontairement, on se retrouve avec un dispositif qui part de bonnes intentions, mais qui se retrouve à mettre en concurrence certains territoires ou certains équipements. Et on voit bien, et on le sait, qu'il y a des fractures numériques et sociales dans notre ville, ce n'est pas parce qu'on est dans un cœur urbain que tous les gens ont accès au numérique, ce n'est pas parce qu'on est un cœur urbain que tous les gens ont le temps, la volonté et la possibilité de s'intéresser à la vie de leur quartier. Et l'accès à l'information n'est pas le même selon les publics et là, pour moi, c'est pour ça que j'aimerais qu'on dispose de plus de données pour pouvoir analyser ce premier dispositif et vraiment travailler sur cette inégalité d'accès au dispositif. C'est vrai que c'est flagrant, sur certains arrondissements, on voit qu'il y a des quartiers qui ont plus de projets retenus, mais peut-être aussi plus de projets proposés, parce que le profil des habitants fait qu'ils ont une propension plus naturelle à participer à ce genre de dispositif.

Je ne reviendrai pas sur le budget, on en parle à chaque vote d'état d'arrondissement, et puis à la présentation du budget participatif, sur le fait que c'est très bien de mettre de l'argent sur un budget participatif, mais c'est quand même embêtant de voir que la démocratie participative a un budget supérieur à la démocratie représentative. Et j'en reviens aux moyens alloués aux mairies d'arrondissement qui n'ont pas augmenté, comme l'avait promis le maire de Lyon lors de sa campagne, et je vois, je ne suis pas très bonne en maths, mais j'ai l'impression, en tout cas dans le 7^e, que le total des projets n'atteint pas le montant de l'enveloppe annoncée. Donc, est-ce qu'il va y avoir une deuxième session ? Est-ce que finalement, l'argent restant est reversé au budget global de la ville ? Est-ce qu'il y a une péréquation entre les arrondissements ? Là encore, je m'interroge. Encore une fois, je n'interroge pas le principe, je n'interroge pas les projets, mais plus les moyens dont ce dispositif à la fois est mis en place et les moyens dont on va disposer pour son évaluation et donc son amélioration et sa pérennisation.

Je vous remercie beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI : Merci, Madame la Maire, et bonsoir à toutes et tous. Alors, cette délibération est pour notre groupe, Lyon en Commun, l'occasion de saluer le déploiement du budget participatif à la Ville de Lyon. Nous en avons fait, nous aussi, un élément central du programme lors des élections municipales, et voilà aujourd'hui l'engagement tenu avant, bien sûr, la mise en œuvre concrète des projets. Donc, nous voulons remercier au premier chef Chloé VIDAL qui a animé brillamment ce dispositif, les services de la Ville de Lyon qui se sont adaptés, là aussi, au galop à une commande politique qui était ambitieuse, et puis les mairies d'arrondissement, la mairie du 7^e, évidemment, qui ont été des relais très actifs pour mettre en œuvre le dispositif. Donc, résultats, près de 1 500 projets à l'échelle de la ville de Lyon.

Après coup et après 2 ans et demi de mandat, ce budget participatif pourrait presque, d'une certaine manière, passer inaperçu, dans le sens où il s'inscrit maintenant totalement dans le logiciel démocratique de notre municipalité. Au fond, d'une certaine manière, tout le monde s'y est fait, et le budget participatif serait presque normal, on pourrait même parfois nous reprocher de trop concerter. Donc, c'est pour Lyon en Commun l'occasion de se redire quand même d'où l'on vient et où l'on va. Je vous rappelle qu'il y a seulement 3 ans et ça peut paraître à des années lumières aujourd'hui, le pouvoir était ultra concentré dans les mains d'une seule et même

personne qui avait refusé toujours de mettre en œuvre ce dispositif, qui refusait toute prérogative aux mairies d'arrondissement, qui n'avait jamais outillé la collectivité d'une vraie mission participation citoyenne – et aujourd'hui, c'est désormais le cas –, qui n'avait jamais lancé de concertation sur la place Gabriel Péri alors que la situation l'appelait pourtant à l'époque déjà tout autant. La concentration de la décision était telle, il y a 3 ans, que l'exécutif précédent a même explosé en vol à cause de cela dans une guerre fratricide qui n'était d'ailleurs pas qu'une guerre de personnes (un peu, quand même), mais aussi la fin d'un système autocratique, à bout de souffle, une forme de personnalisation du pouvoir conduite jusqu'à l'absurde. Alors, où en est-on aujourd'hui ? Déjà, l'ambiance est un peu plus légère, heureusement, la participation à Lyon, ça n'est plus 30 000 euros pour les conseils de quartier, c'est 25 millions d'euros pour les Lyonnaises et les Lyonnais, donc changement d'échelle sur la participation. Et dans le 7^e arrondissement, avec ce budget participatif, nous sommes heureux de voir se concrétiser 16 projets, vous les avez énumérés, Madame la Maire, pour nos citoyennes et citoyens. Alors, je pense de manière tout à fait personnelle à des beaux projets comme la rénovation du pavillon sud de la place des Pavillons, la création aussi d'un espace associatif multiculturel pour le quartier de Gerland, ou encore des aménagements attendus sur la place Mazagran en matière d'espaces verts et d'aires de jeux. Nul doute, et ma collègue l'a évoqué, que notre dispositif qui a été fraîchement lancé est bien sûr perfectible, il mérite d'être peaufiné, mieux connu, mieux approprié pour que la session 2024 du budget participatif permette d'avoir plus de projets, plus de votants. Il faut, à mon avis, se donner ce temps supplémentaire de la deuxième édition pour évaluer le dispositif dans la durée une fois qu'il sera mieux connu, en tout cas, nous nous félicitons de ce premier cru.

On termine sur quelques réflexions qui n'appellent pas une critique du dispositif, mais plutôt des hypothèses pour la suite, pour d'autres éditions. Un premier questionnement sur le fond. On regarde les listes de projets, on se rend compte qu'on voit fleurir de très nombreux microprojets : un frigo solidaire ici, une table d'échec là, un petit jardin partagé sur tel secteur, et donc, sans évidemment dénier l'utilité de tous projets – certains ont reçu d'ailleurs énormément de votants – ni la valeur de la proximité, de l'ultra-proximité, nous devons aussi veiller à ce que le budget participatif n'enferme pas les citoyens dans un périmètre qui serait trop limitatif. Dans l'exagération, le choix de la couleur des bancs, ce qu'on peut reprocher parfois à certaines concertations. Alors, bien sûr, il nous fallait fixer un cadre, des crédits d'investissement uniquement, une réalisation qui soit aussi rapide (sur 2 ans), des coûts de fonctionnement qui ne soient pas excessifs derrière, pour que les projets soient réalisables dans un cadrage budgétaire donné. Pour autant, à trop vouloir border, on peut parfois se couper de projets structurants qui viennent des attentes des habitants. Je prends des projets d'établissement et donc beaucoup plus onéreux, une crèche à un moment donné, une piscine, une salle des fêtes, un hébergement d'urgence, donc il y a cette question de fond qui pourra nous interroger. Et puis, sur la forme ensuite, on a fait le choix d'une plateforme numérique interactive, à la fois simple et efficace, nous avons essayé en même temps de déployer des ateliers, des stands, du « aller vers », pour ne pas exclure de l'outil numérique, et pour autant, malgré ces efforts de communication et d'accompagnement, on remarque forcément que nombre de concitoyens ont pu passer à côté du moment des dépôts des projets, du vote, voire même des résultats pour ceux qui ne s'informent pas forcément beaucoup. Alors, dès lors, comment instiller finalement une solennité à cet exercice du budget participatif, une forme de symbolique républicaine, une visibilité aussi aux jours du vote, « aux jours » au pluriel du vote ? Une communication qui n'est pas évidente sur 1 500 projets, finalement une liste très énumérative qui est foisonnante. Est-ce qu'il faut réhabiliter une journée de bureau de vote symbolique en mairie du 7^e ? Des traditionnelles professions de foi en boîte aux lettres, quelque part, qui donne à voir de manière plus concrète les projets pour rêver demain, 5, 10, 15 % de participation sur le budget participatif, peut-être avec des projets plus structurants ou engageants pour le quartier et le quotidien des habitants ?

En tout cas, Lyon en Commun, nous formulons ces hypothèses, ces pistes comme des vœux, des aspirations à réfléchir en saluant vraiment ce premier exercice, et nous en profitons en ce début d'année pour adresser nos vœux, nos meilleurs vœux aux habitants du 7^e arrondissement et puis à nos collègues élus et aux agents municipaux de la mairie du 7^e.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI. Bon, finalement, vos deux interventions se répondaient, moi, je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est que je ne pense pas que c'est une question de premier mandat, c'est plus que c'est une question que c'est le premier budget participatif de la Ville de Lyon. Un certain nombre de collectivités l'avaient déjà mis en place, ça existe depuis 1989, donc là, forcément, le premier pour une ville comme Lyon, on a évidemment des ajustements à faire, des évaluations de cette première édition, donc là, je vous rejoins tout à fait. Je vous rejoins sur deux points, mais pas sur les autres. Sur le point des critères, je pense qu'on pourra faire cette évaluation et je pense que celui qui est le plus amélioré, c'est pour tous les projets qui concernent le territoire métropolitain et donc cette liaison avec la Métropole et les compétences métropolitaines et je pense que pour la deuxième édition, on va pouvoir travailler ce point-là. Et puis, à la question des personnes les plus éloignées de tous ces dispositifs de démocratie locale – et là, je rejoins l'intervention de Monsieur BOSETTI également – on a mis des moyens sur ce BuPa pour faire effectivement des stands Hors les murs, on a mis un certain nombre de personnes dehors avec des tablettes pour inciter les personnes à aller voter et puis il faudra continuer toutes ces démarches-là. Après, vous parliez du fait que sur la plateforme, il n'y avait pas forcément de renseignements à mettre, mais justement, c'était un choix pour rendre cette plateforme accessible, simple, et que le vote soit fait de la manière la plus simple possible et pour ne pas décourager les personnes un petit peu plus éloignées de ce type de procédure. C'est un choix qui a été assumé tout le long de ce budget participatif.

Pour les autres points, je crois que Monsieur BOSETTI y a pas mal répondu et donc, nous passerons à la deuxième phase du budget participatif. Là, c'est 12,5 millions d'euros qui ont été mis en jeu, et les 12,5 millions d'euros restant seront mis en jeu (ce n'est pas forcément le bon terme, mais vous me comprenez) lors de l'année 2024. De toute façon, nous aurons l'occasion, évidemment, d'en reparler, parce que ça passe systématiquement dans les arrondissements, ces délibérations, et je vous invite tous et toutes à suivre ces 17 projets qui vont voir le jour dans l'arrondissement suite aux idées qui ont été déposées.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport suivant qui concerne les marchés alimentaires avec Monsieur CHENAUX. Vous avez la parole, et nous avons même une présentation, c'est bien ça ?

4. 5120 - Déploiement de la marque Ici.C.Local dans les marchés de plein vent, pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus de circuits courts, Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Barthélémy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, à chaque fois que Madame DUPONT va acheter des yaourts au marché, elle a à cœur de savoir où ses yaourts ont été transformés et où se situe la ferme qui élève les vaches qui ont produit du lait nécessaire à leur fabrication. Vous vous êtes rendu compte, on change complètement de sujet. Elle veut aussi connaître le nom de ces vaches, mais ça n'est pas l'objet de la délibération. En 2016, Madame DUPONT a été entendue par notre gouvernement qui était alors de gauche, ce gouvernement a rendu obligatoire, par décret, l'indication sur l'étiquetage des produits alimentaires de l'origine géographique du lait et de la viande. Un premier pas vers plus de transparence pour le consommateur. Elle allait enfin pouvoir connaître l'origine de son lait, même si, entre nous, elle aurait surtout aimé savoir que c'était Marguerite, Bouton d'Or ou Cayenne qui avait produit ce bon lait. Sur son yaourt à la fraise, elle pouvait maintenant lire « Lait d'origine UE ». Ce n'est pas très précis, mais c'est un début. Du reste, elle ne trouvait aucune information sur l'origine des fraises qui n'étaient pas couvertes par le décret, et cela la désolait. Pour elle, il fallait aller plus loin encore. Un jour, en lisant une

étude d'opinion IPSOS, elle apprend que 75 % de la population accorde de l'importance à l'origine des produits alimentaires, elle, elle fait même partie des 36 % à y attacher beaucoup d'importance. Comme elle habite sur le 7^e arrondissement de Lyon, elle calcule : 30 240 personnes sont de sa catégorie, elle se sent moins seule. Elle se dit que les choses peuvent bouger dans le bon sens. Malheureusement, au fil des actualités, Madame DUPONT apprend qu'un grand groupe laitier, qui n'aura pas besoin d'être nommé ici pour être reconnu de tous, a réussi à faire annuler le décret sur l'étiquetage. Elle entend dans la presse que l'obligation d'étiquetage est contraire au règlement européen concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, et qu'il s'agit d'un avis de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle ne comprend plus rien, tout ceci lui paraît complètement fou. Et pendant qu'elle peste contre les lobbys qui ont trop souvent le dernier mot au détriment des intérêts de la population, la radio annonce la décision du Conseil d'État, c'est fini, il n'est plus obligatoire de mentionner la provenance du lait sur les étiquettes. Madame DUPONT ne se décourage pas, elle reprend l'étude IPSOS en se disant qu'il y a forcément une autre voie à suivre, le gouvernement a fait une tentative qui n'a pas marché, mais tout n'est pas perdu. Elle lit alors que 92 % des personnes qui font leurs courses au marché accordent nettement plus d'importance à l'origine des produits que les personnes qui les font en grande surface. 92 %, c'est presque tout le monde, se dit-elle, les choses devraient pouvoir changer. Vous voyez le lien avec le BuPa, là ? Alors, la Ville de Lyon ne peut pas annuler une décision du Conseil d'État ni imposer des règles d'étiquetage comme le permet un décret. Par contre, elle peut inciter un maximum de commerçants de nos marchés à se porter volontaire pour mieux informer et jouer la carte de la transparence sur l'origine des produits. C'est d'ailleurs son ambition et c'est inscrit dans le nouveau règlement général des marchés. Allez, Madame la Maire, je sais que vous avez un faible pour le Midi et en particulier pour la région de Montpellier, je vous propose d'aller faire un tour dans une petite commune de l'Hérault, car c'est à Grabels, dans le 34, que Madame DUPONT a découvert l'idée qui peut faire bouger les choses. Tout commence dans les années 2008-2010, face à la défiance de certains consommateurs concernant l'origine des produits, l'équipe municipale de Grabels a décidé d'utiliser les pique-prix, donc les étiquettes des commerçants présents sur les stands de marché pour donner davantage d'informations. Et grâce à un partenariat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, l'idée initiale s'est transformée en une démarche participative de mise en valeur des produits locaux et issus de circuits courts. Une super idée pour Madame DUPONT qui se dit que c'est un moyen de mobiliser les 92 % de personnes sensibles au sujet. Effectivement, la démarche est couronnée de succès, ce qui pousse l'INRAE et la ville de Grabels à déposer leur idée à l'INPI sous le nom de Ici.C.Local. Ça devient alors une marque collective d'usage gratuit encadrée par un règlement d'usage national. Vous pouvez trouver toutes les informations qui concernent cette marque sur internet, sur le site iciclocal.fr, j'imagine. Depuis, dans l'Hérault, l'Aveyron, le Var, l'Aude, le Gars, l'Ardèche, de nombreux marchés se sont approprié cette démarche et ceci enthousiasme Madame DUPONT. De son voyage, elle nous a rapporté quelques photos que je vous partage ici et qui nous plongent dans l'ambiance de la marque Ici.C.Local. Petit moment marketing. Juste, je précise, ce n'est peut-être pas très clair, mais c'est les pique-prix, donc c'est les petites pancartes qui sont plantées dans les produits qu'il faut regarder et qui nous plongent dans l'ambiance de la marque Ici.C.Local. Des étiquettes pique-prix de couleur aident le consommateur à s'y retrouver dans ses achats :

- En vert : j'achète en direct producteur un produit local ;
- En orange : je suis en circuit-court et je consomme local ;
- En violet : je suis en circuit court, mais pas forcément en local.

En l'absence de ces couleurs : soit j'achète à un commerçant qui ne s'est pas encore laissé convaincre de participer à la démarche, soit j'achète un produit non local en circuit long. On disait combien ? 92 % des personnes qui fréquentent les marchés y sont sensibles, bon, eh bah, il n'y a plus qu'à. Et justement, dès le premier semestre 2023, une phase expérimentale permettra de tester la démarche Ici.C.Local sur 5 marchés de la ville de Lyon, dont le marché Saint-Louis pour ce qui concerne le 7^e arrondissement, et la généralisation, elle, est prévue au second semestre. Je suis sûr que Madame DUPONT sera la première à aller au-devant des commerçants de nos marchés afin de les inciter à participer à la démarche pour nous permettre d'être mieux informés

sur la provenance de nos produits. Mais avant toute chose, je vous remercie d'approuver cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur CHENAUX et Madame DUPONT pour cet exposé et merci d'avoir cité Grabels. Je me permets, moi, de citer son maire, René REVOL, qui est donc à l'origine de cette marque.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Oui, Madame BREUIL, allez-y.

Mme BREUIL : Merci, Madame le Maire, j'ai juste une question concernant les forains de l'association de forains de la place Saint-Louis. J'imagine que vous les avez rencontrés et c'était juste pour avoir votre retour, comment eux réagissent par rapport à ce test ?

Mme LA MAIRE : Monsieur CHENAUX.

M. CHENAUX : Alors, malheureusement, je ne peux pas vous répondre, parce que je ne les ai pas rencontrés personnellement sur ce sujet-là. Mais les services de la DECA s'en chargent et l'équipe qui entoure Camille AUGÉY également.

Mme LA MAIRE : Très bien, on va peut-être se renseigner auprès de la DECA si on a eu un retour particulier des forains du marché Saint-Louis. Je pense qu'effectivement il y a eu des discussions avec les forains, mais auxquelles la mairie d'arrondissement n'a pas été associée.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHENAUX, et je pense qu'effectivement, c'est avec ces petites avancées que les gens vont de plus en plus revenir au marché, se dire : là, on connaît la provenance ; là, ça y est, je connais le producteur, je vais fidéliser, etc. Ce sont des petites avancées qui font que tout le monde revient à une consommation locale, une alimentation saine, etc.. Je trouve que la Ville de Lyon va dans la bonne voie, donc ravie que le marché Saint-Louis soit expérimentateur. Ça sera une expérimentation courte, finalement, puisque ça sera généralisé au second semestre. Merci beaucoup pour cette présentation.

Je vous propose de passer à la délibération suivante qui concerne la nature en ville et donc, le square Jules Guesde. Elle nous est présentée par Madame PASIECZNIK.

5. 5096 - Jardins partagés, Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « Compost Jules Guesde » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé place Jules Guesde à Lyon (7^e arrondissement) sur un terrain communal, EI 07189, Direction du Développement Territorial

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Bonne année à tous ceux et celles à qui je ne l'ai pas encore dit. Cette délibération est surtout l'occasion pour moi de présenter plus largement le projet d'extension du square Jules Guesde qui est en cours de réalisation. Vous avez pu voir les travaux en cours si vous y êtes passés récemment. On vous a juste mis sur la diapo une présentation du projet. Ce projet, plus largement, consiste en la suppression d'un certain nombre de places de stationnement qui étaient au nord du square Jules Guesde, le long de la rue Jaboulay, pour les remplacer par un espace végétalisé en continuité du square. Le projet pour ce nouvel espace végétalisé, c'est d'accueillir à la fois un nouveau verger municipal et puis de prolonger le petit jardin de rue qui existait déjà au sein du square pour en faire un véritable jardin partagé. Ce projet, pour redire un petit peu son historique, il a été initié à la demande d'habitants et de commerçants

riverains du square qui souhaitent avant tout la création d'un verger sur cette place. Deux réunions publiques ont été conduites pour préciser le projet, mais bien sûr aussi après des études techniques, études techniques qui ont été menées à la fois par la Ville de Lyon, que ce soit sur les questions de stationnement, mais aussi, bien sûr, de végétalisation et des conditions dans lesquelles on pouvait faire cette végétalisation, et puis études aussi de la Métropole de Lyon pour tout ce qui va concerner l'accompagnement en voirie autour du projet, autour de l'extension. La concertation a été complétée spécifiquement par un travail avec l'association qui porte des composteurs, parce qu'il y a déjà des composteurs aussi sur le square et qui étaient impactés par l'extension, et puis le collectif qui porte le petit jardin de rue.

Le projet finalisé permet de végétaliser 413 m² supplémentaires, donc, comme je l'ai dit, planter un verger municipal, 13 arbres fruitiers, et créer un jardin partagé qui fera 64 m². On avait aujourd'hui 22 m² d'un petit jardin et on y rajoute 42 m² et en plus, le jardin en lui-même sera clôturé et permettra effectivement de passer une véritable convention de jardin partagé qui est l'objet de la délibération. En termes de calendrier, les travaux sont bien avancés aujourd'hui et devraient être terminés fin janvier avec une plantation qui va associer une école le 24 janvier. Ce que je voulais dire, c'est que c'est un projet qui permet de contribuer à plus de perméabilisation et donc d'infiltration des eaux de pluie au plus près des arbres. Ces arbres supplémentaires, avec un accès à l'eau facilité, doivent contribuer au rafraîchissement de la place l'été, donc c'est bien un projet qui correspond à un besoin important sur nos zones urbaines.

Le projet, comme on le voit sur le dessin, permet également d'accueillir des cheminements supplémentaires qui pourront accueillir à la fois les enfants, les familles, il y a un certain nombre de petits rondins pour des assises. On sait que c'est un square qui est très fréquenté, donc une extension ne peut être que bénéfique. Et puis, donc, très concrètement, par rapport à la délibération, il s'agit de valider le projet de convention entre l'association qui porte aujourd'hui les composteurs et la Ville de Lyon pour que cette association puisse également gérer le jardin partagé. C'est une convention classique à titre gratuit qui s'appuie sur la charte des jardins partagés lyonnais. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK, et surtout d'avoir profité de cette délibération pour nous présenter ce beau projet d'extension du square Jules Guesde. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Monsieur VOITURIER, pour la délibération 5053.

6. 5053 - Lyon 7^e, Approbation de la gratuité de la mise à disposition au profit de l'association LE MAS, d'un local sis 4-6 rue Gilbert Dru, au sein de la Maison des Projets Gabriel Péri – EI 07257, Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui, c'est un projet qui concerne la place Gabriel Péri et autour, place Mazagran. Vous savez que pour améliorer les conditions de vie dans ce quartier, il y a un projet qui est avec un volet policier, avec la présence de la police nationale et municipale, des volets propreté, des volets d'amélioration des commerces, un volet de participation des habitants qui a été bien actif à la fin de l'année 2022, avec notamment des sapins décorés par les habitants sur la place Péri et la place Raspail. Et puis, des stands de la mairie de l'association Redorons la Guill', un stand bien apprécié pour le jour de La voie est libre, le 17 décembre.

Et puis, un volet social pour ces places que nous avons eu l'occasion d'évoquer lors du conseil d'arrondissement du mois de septembre, avec la mise en place d'une équipe d'intervenants sociaux financés par la Ville, la Métropole et l'État. C'est une équipe composée de 7 équivalents temps pleins avec des compétences pluridisciplinaires, éducateurs de la protection judiciaire de

la jeunesse, infirmiers, médecins, travailleurs sociaux, psychologues, etc. Et, écoutez, en fait, cette équipe est au travail depuis le mois d'octobre et c'est l'occasion d'en tirer un premier bilan. Bilan concernant les publics, on a 42 jeunes qui sont suivis. Je dis « jeunes », parce que c'est à la fois un public composé de la moitié de jeunes majeurs et puis jeunes mineurs aussi. 40 % sont à la rue, 20 % sont hébergés chez des tiers, et 12 % en squat.

Bilan sur les problématiques aussi, c'est-à-dire que le diagnostic a été affiné. Disons que les hypothèses initiales ont été confirmées, à savoir qu'on a des publics sans hébergement fixe ou accès au logement et étant dans des situations de dépendance, d'addiction, en particulier aux médicaments, ces jeunes sont sous l'emprise de réseaux délictueux et l'enjeu majeur de la mission, c'est de les sortir de ces emprises pour leur permettre d'accéder à des conditions de vie normales.

La troisième dimension du bilan, c'est le résultat obtenu. L'équipe pluridisciplinaire a réussi à être bien identifiée par les jeunes et à construire des liens de confiance, ce qui se mesure par le fait que les jeunes accompagnés proposent à d'autres jeunes de venir être accompagné ; que le partenariat avec les acteurs locaux s'est développé, notamment les centres sociaux ou l'Armée du Salut. Ces actions ont permis de mettre un certain nombre de jeunes à l'abri et on a une montée en charge des soins en matière d'addictologie. En revanche, bien évidemment, l'action entreprise par cette équipe se heurte à l'insuffisance des moyens qu'on connaît par ailleurs. En tout cas, les choses vont plutôt dans le bon sens et un des besoins importants qui se fait sentir, notamment pour les soins en matière d'addictologie, c'est l'accès à un local un peu confidentiel et pour l'instant, ce local n'est pas trouvé, donc une des solutions transitoires, c'est de mobiliser un bureau de 17 m² dans la Maison des projets Gabriel Péri qui est rue Gilbert Dru, qui s'étend sur 230 m², donc si vous voulez, 17 m², ça devrait être possible. Ce serait une mise à disposition sans contrepartie pour les fluides, notamment.

Je trouve que c'est intéressant, parce que ça renforce aussi la cohérence d'action entre cette mission et la Maison des projets. Voilà, donc je vous invite, évidemment, à délibérer favorablement sur la mise à disposition de ce local au profit de cette mission sociale qui est utile. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et on poursuit, évidemment, c'est en rapport avec la santé et l'addictologie, là, on poursuit dans la santé et c'est surtout sur les perturbateurs endocriniens avec le 5157 et avec vous, Madame GRIES.

7. 5157 - Approbation du premier plan d'action de la Ville de Lyon dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens, Direction de la Santé

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, lors du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2021, nous avons voté en faveur de notre adhésion à la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens. Charte portée par le réseau environnement santé. Dans la présentation de la délibération, je revenais sur notre attention particulière aux expositions subies au cours des périodes importantes du développement comme la grossesse, la petite enfance et la puberté. En effet, la contamination par ces substances peut entraîner diabète, obésité, maladie thyroïdienne, trouble de l'attention ou encore puberté précoce chez les petites filles.

Ainsi, nous avons formulé un plan d'action qui s'articule autour de quatre axes :

- Mieux comprendre et réduire les voies d'exposition aux perturbateurs endocriniens en mieux contrôlant la qualité de l'eau et de l'air, en étudiant la présence de plomb hydrique et perfluoré dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les écoles et les structures accueillant les enfants ;
- Renforcer la politique d'achat et d'alimentation en faveur de la santé. L'objectif étant le 100 % bio et de saison et 50 % local dans les EAJE et les écoles ;
- Modifier les règles de conception, de maintenance et d'entretien des sites et bâtiments gérés par la Ville et/ou les arrondissements. C'est le cas, par exemple, pour le revêtement des aires de jeux ;
- Et enfin, un axe important et transversal, est de diffuser des supports d'information au grand public et former notamment les professionnels de la petite enfance.

Pour exemple, la ville de Strasbourg, qui avait développé le sport sur ordonnance en 2012, a lancé le dispositif d'ordonnance verte « Vivre ma grossesse sans perturbateurs endocriniens » en novembre dernier, ouvert à toutes les femmes enceintes volontaires sur prescription d'un professionnel de santé. C'est un projet très intéressant.

Notre démarche globale est donc de dresser un diagnostic des produits à risque et montrer qu'il est possible de les supprimer ou de les substituer par des produits non toxiques. Selon le dernier avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire, un millier de substances sont suspectées d'être des perturbateurs endocriniens et rien qu'une soixantaine sont présents dans les couches jetables. Il faudra donc des dizaines d'années pour tester les perturbateurs isolément et en mélange, autrement dit, mieux vaut appliquer le principe de précaution en éloignant les personnes des produits chimiques.

Je vous propose donc d'approuver notre premier plan d'action. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le rapport suivant sur l'adaptation des droits de stationnement par rapport à la ZFE. Allez-y, Monsieur MONOT.

8. 5171 - Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux-roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés : correction d'une erreur matérielle, Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Vous vous en souvenez, à l'été 2022, nous avons déjà voté une délibération similaire qui portait sur le remboursement des droits de stationnement au *pro rata temporis* pour les véhicules n'ayant plus l'autorisation de stationner dans Lyon, dans le périmètre ZFE. Cela, bien sûr, dans le cadre de l'amplification de la zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon. Nous avons constaté une erreur de saisie avec une inversion de ligne qui a été faite sur le tableau de remboursement contenu dans cette délibération. En fait, une inversion de ligne concernant les tarifs de stationnement des professionnels de santé. Cette délibération vient donc tout simplement corriger la première délibération, et donc, le nouveau tableau. Ce système de remboursement s'appliquera aux différentes étapes d'amplification de la zone à faibles émissions dans les années à venir.

Mme LA MAIRE : Merci, donc une délibération technique de modification. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant, le 5126, qui portait sur l'aide à l'écoréno­vation du parc social à caractère patrimonial ou ancien a été retiré de l'ordre du jour, mais il sera bien reprogrammé au conseil d'arrondissement de mars, cela n'enlève rien au fond et à la volonté, évidemment, de rénover le parc social patrimonial ou ancien. Mais ça enlève, par contre, le plaisir de Monsieur VOITURIER de présenter ce rapport ce soir, et de Monsieur MIACHON DEBARD également.

- 9. 5126 - Aide à l'écoréno­vation du parc social à caractère patrimonial ou ancien : Lancement de l'opération n° 60SEECOS « Aide à l'écoréno­vation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016, Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention, Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteur : Luc VOITURIER

PROJET RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Mme LA MAIRE : Ceci dit, Monsieur VOITURIER, vous allez nous présenter la garantie d'emprunt 5112.

- 10. 5112 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 762 676 € relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 38 logements PLAI situés 142 cours Gambetta à Lyon 7^e, Direction des Finances**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : À nouveau, une délibération passionnante. En novembre 2020, le conseil municipal a accordé une garantie d'emprunt à Vilogia pour 3 700 000 euros, dans la perspective d'une acquisition-amélioration de 38 logements PLAI au 142 cours Gambetta. Le contrat de prêt a été réédité, le contrat précédent est donc caduc, et l'enjeu est tout simplement de délibérer sur les mêmes conditions concernant le nouvel emprunt.

Je vous invite à voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et on poursuit avec vous, Monsieur MONOT, cette fois sur la partie tranquillité publique de votre délégation avec la signature de la convention avec l'ALTM. Je vous en prie.

- 11. 5089 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre pluriannuelle avec l'association « Agence Lyon Tranquillité Médiation » (ALTM), sise 33 rue Paul Duvivier à Lyon 7^e, Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 320 000 euros, Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Merci. Vous connaissez, je pense, toutes et tous, l'ALTM, l'Agence Lyon Tranquillité Médiation, une association qui, de par la présence de ces médiateurs sur l'espace public et l'espace privé, d'ailleurs, participe à la prévention des conflits et à renforcer la cohésion sociale des quartiers. L'ALTM accompagne, assure une prise en charge personnalisée des populations

et conduit de multiples actions de tranquillité et de médiation en direction des jeunes qui peuvent rencontrer des difficultés particulières d'insertion sociale et/ou professionnelle. L'ALTM est très présente dans notre arrondissement, d'abord de par la présence de son siège ici même dans le quartier Jean Macé, mais surtout par ces nombreuses actions et activités qu'elle mène dans certains secteurs de notre arrondissement, donc le secteur Guillotière, bien sûr, et puis à Gerland autour de la Cité Jardin. Actions en complément, parfois en lien, avec les services sociaux ou les forces de police. Puisque quelques exemples valent mieux qu'un long discours, j'ai repris le bilan de la semaine dernière – le bilan qu'ils nous font de façon hebdomadaire –, pour vous montrer un petit peu les actions qu'ils peuvent mener dans notre arrondissement, c'est toujours intéressant de le lire :

- « Place Mazagran, nous avons rappelé la règle à un groupe générant d'importantes nuisances, il a été encouragé à respecter la tranquillité du voisinage, il a été réceptif. » ;
- « Grande rue de la Guillotière, nous avons été sollicités par un habitant avec des difficultés à assumer ses dépenses de santé, nous l'avons orienté vers les permanences santé de l'ADES (association pour l'éducation par la santé). » ;
- « À Gerland, square de l'Effort, des jeunes présents dans le square ont été avisés des actions Hors les murs conduites par la mission locale, ils ont été encouragés à s'y rendre afin de bénéficier d'un suivi personnalisé. » ;
- « Rue Challemel-Lacour, nous avons assuré une présence aux abords du collège Gabriel Rosset, aucun trouble n'a été relevé, nous avons échangé avec le personnel. »

Je n'en cite pas plus, mais ils mènent chaque jour de nombreuses actions de ce type avec une réelle utilité dans nos quartiers. Donc, la Ville de Lyon soutient depuis plusieurs années cette association par une subvention de fonctionnement, en général, et puis avec une subvention qui est adossée à un partenariat formalisé dans une convention-cadre triennale entre la Ville de Lyon et l'ALTM. Cette convention-cadre est arrivée à échéance fin 2022, donc cette délibération a pour but de renouveler le partenariat, d'approuver la convention-cadre pluriannuelle qui formalise les engagements à la fois de la Ville de Lyon et de l'ALTM, et puis également de reconduire la subvention de fonctionnement d'un montant de 320 000 euros, montant identique à l'année 2022. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté. Vous vous abstenez ou vous ne prenez pas part au vote ?

M. CHIH : Je ne prends pas part au vote, étant membre du CA de l'ALTM.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHIH, c'est plus clair comme ça. Et donc, le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne participe pas au vote : M. CHIH

Mme LA MAIRE : Nous passons à vous, Monsieur ESCARAVAGE, et vous allez nous présenter les trois rapports suivants ensemble, si vous le voulez bien, puisqu'ils sont tous les trois liés à l'insertion et l'emploi. Je vous en prie, vous avez la parole.

- 12. 5080 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et la Mission locale de Lyon, sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7^e, Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 740 691 euros (1^{re} tranche), Direction du Développement Territorial**
- 13. 5081 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7^e, Attribution d'une**

subvention de fonctionnement général de 768 734 euros (1^{re} tranche), Direction du Développement Territorial

- 14. 5082 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMI'e), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7^e, Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 400 682 euros (1^{re} tranche), Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Tout à fait, je vais en effet vous présenter les trois rapports, donc le 5080, 5081 et 5082 conjointement. Il s'agit des rapports traditionnels que je vous présente chaque année à peu près, aux conseils d'arrondissement de janvier, et qui consiste à voter les subventions de fonctionnement pour les trois structures qui forment le cœur de l'intervention de la Ville de Lyon en matière d'insertion qui sont : l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale, donc l'association ALLIES, la Mission locale de Lyon, et la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi. Pour chacune de ces structures, nous votons une subvention.

- Pour la Mission locale, c'est une subvention cette année de 740 691 euros ;
- Pour l'association ALLIES, de 768 734 euros ;
- Et pour la MMI'e, de 400 682 euros.

Ce sont sensiblement les mêmes montants que l'année passée, donc je ne serai pas plus long, je vous ai déjà longuement expliqué dans les derniers CA comment fonctionnaient ces trois associations, je vous propose de voter favorablement ces trois rapports.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ces rapports à vos voix.

Pour le 5080, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le 5081, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et le 5082, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est également adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais vous présenter le rapport suivant puisque Monsieur ESCARAVAGE ne peut pas le faire, étant membre du conseil d'administration de l'École de la 2^e chance et donc, il doit se déporter pour cette délibération. Et c'est le cas également pour Madame VACHER.

- 15. 5083 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et l'École de la 2^e chance « Rhône Lyon Métropole », sise 12 impasse des Chalets à Lyon 7^e, Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 64 000 euros (1^{re} tranche), Direction du Développement Territorial**

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : L'École de la 2^e chance, elle se situe dans le 7^e arrondissement, dans le quartier Duvivier, elle a déménagé il y a à peu près 1 an. Elle s'adresse à des jeunes sans formation ni emploi qui souhaitent combler leurs lacunes, construire un projet professionnel, faire des stages, reprendre confiance en eux. En gros, on arrive dans cette école et puis on acquiert un certain nombre de compétences pour écrire son CV, pour être plus à l'aise avec des travaux manuels,

pour être plus à l'aise dans des relations à l'autre, pour être curieux, etc. C'est un outil pour des gens qui sont en très fort décrochage scolaire et qui ne peuvent pas rentrer dans les cases habituelles. Cette École de la 2^e chance, elle est sur notre territoire. Elle est subventionnée par un certain nombre d'autres collectivités, notamment la Région et la Métropole. Là, ce qu'on vote ce soir, c'est la 1^{re} tranche de subvention de fonctionnement général pour la Ville de Lyon qui est à hauteur de 64 000 euros. Néanmoins, l'École de la 2^e chance connaît quand même un certain nombre de difficultés financières. Elle est à la recherche de nouveaux partenaires publics et la Ville de Lyon est un de ses partenaires publics, mais il pourrait y avoir d'autres collectivités, d'autres communes notamment qui viennent en aide à cette École de la 2^e chance, puisque l'École de la 2^e chance sert finalement beaucoup de jeunes de toute la métropole, voire même un petit peu au-delà dans le département du Rhône.
Voilà ce que je voulais vous dire pour présenter cette délibération.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté et on note les non-prises de part au vote de Monsieur ESCARAVAGE et de Madame VACHER.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne participent pas au vote : M. ESCARAVAGE et Mme VACHER

Mme LA MAIRE : Je vous propose donc de poursuivre avec vous, Madame VACHER, sur le dispositif Ville Vie Vacances, vous avez la parole.

16. 5086 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances, Programmation initiale 2023 pour un montant total de 40 100 euros, Direction du Développement Territorial

Rapporteuse : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, merci, Madame la Maire. Alors, nous avons l'habitude de voter en conseil d'arrondissement cette délibération, elle concerne l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances et pour rappel, ce dispositif est financé par l'État qui en a confié la gestion à la Ville de Lyon. Il permet de soutenir des associations qui organisent des activités socio-éducatives pendant les vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 18 ans qui résident plus particulièrement dans les quartiers politiques de la ville, qui sont en situation de rupture ou d'échec scolaire ou encore en difficulté d'insertion sociale.
Pour la programmation initiale 2023, il vous est proposé d'approuver une enveloppe de 40 100 euros, et pour le 7^e arrondissement, les jeunes de la Cité Jardin pourront participer à des animations sportives autour du rugby, préparer la Coupe du monde, ou encore, ils pourront participer à des ateliers de citoyenneté et d'éducation par le sport.
Je vous remercie de donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non, nous passons donc au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose de présenter les deux rapports suivants conjointement sur les structures d'éducation populaire, Madame VACHER.

17. 5091 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 14 566 774 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, Approbation et autorisation de

signature des conventions d'application afférentes avec chacune des associations, Direction du Développement Territorial

18. 5092 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon, Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC, Direction du Développement Territorial

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, je vous remercie. Là aussi, ces deux délibérations sont des délibérations récurrentes du conseil d'arrondissement. La première concerne l'attribution de subvention de fonctionnement aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et autres structures d'éducation populaire pour qu'elles puissent développer leur projet social à l'échelle des arrondissements. Nous sommes sur un engagement conséquent de la collectivité envers des actions d'intérêt général qui participent à favoriser le vivre ensemble. Un nouveau cadre partenarial a été coconstruit puis voté il y a 1 an et donc, cette délibération, elle s'inscrit dans ce cadre partenarial. Pour le 7^e, ce sont toujours l'Arche de Noé, la Maison de l'enfance, la MJC et le Centre social qui sont concernés. L'enveloppe qu'il vous est proposé de valider est de 14 566 774 euros, c'est précis. À noter, peut-être que depuis la signature de la convention territoriale globale avec la CAF, les subventions de la Ville baissent, mais elles sont compensées par la CAF qui verse dorénavant le bonus territoire directement aux structures. Avant, il y avait un passage par la Ville qui redistribuait.

Et puis, la seconde délibération qui est aussi récurrente, consiste à autoriser et approuver le maire de Lyon à apporter un soutien de la Ville au FONJEP, donc le Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire, pour participer au financement des postes de direction des douze MJC lyonnaises pour l'année 2023. Là, l'enveloppe est similaire à celle de l'année dernière et elle s'élève à 701 167 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable pour ces deux délibérations.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ces sujets ? Oui, Madame BREUIL, allez-y.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. En fait, ma question concerne le dossier 5091. Concernant la tranche 1 pour la MJC Jean Macé, on est à -4 % par rapport à l'année dernière, les centres sociaux Gerland : -21 %, l'Arche de Noé : -4 %, la Maison de l'enfance : -27 %. Je ne comprends pas pourquoi il y a autant d'écart par rapport à la tranche pour l'année précédente, sachant qu'ils devront tenir avec cette somme jusqu'au mois d'octobre, il me semble, puisque sera revue la 2^e tranche au mois de septembre. Et sachant qu'eux aussi, comme la Ville de Lyon et comme beaucoup de personnes et d'entreprises, font face à des hausses de dépenses liées à l'énergie, donc je ne comprends pas cette tranche-là, cette diminution. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame BREUIL, Madame VACHER, je vous en prie.

Mme VACHER : Oui, merci. Alors, je suis passée un peu vite, mais c'est la question de la signature de la convention territoriale globale avec la CAF. Jusque-là, c'est la CAF qui versait une enveloppe à la Ville qui, elle-même, la redistribuait aux différentes structures d'éducation populaire et dorénavant, la CAF va le verser directement aux structures d'éducation populaire. Et donc, pour le 7^e arrondissement, en conséquence, il va y avoir une enveloppe de la CAF directement au Centre social de Gerland de 120 000 euros, pour la Maison de l'enfance du 7^e, c'est de 29 000 euros, pour l'Arche de Noé, de 30 000 euros, et pour la MJC de 21 000 euros. Ce sont des montants qui sont déduits de la subvention de la Ville et je pense qu'on retrouvera les pourcentages que vous avez donnés.

Mme BREUIL : Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame VACHER, effectivement, c'était très clair. Je vous propose donc de passer aux voix.
D'abord le rapport 5091, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et puis le rapport 5092, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Et donc, on poursuit avec vous, Madame GRIES, pour le rapport suivant qui est lié à la petite enfance, je vous en prie.

19. 5116 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 173 765 euros, Exercice 2023, Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadre – Direction de la Petite Enfance

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Je vous remercie, Madame la Maire. Cette délibération concerne l'attribution habituelle de la première partie des subventions de fonctionnement général pour l'année 2023 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance au nombre, dans notre arrondissement, de quatorze EAJE, d'un relais petite enfance, de deux lieux d'accueil enfants-parents et de l'association SOS urgence garde d'enfants qui, pour le coup, intervient sur l'ensemble de la métropole de Lyon. Cette avance de subvention qui correspond à 30 % de la subvention totale 2022 est versée dès le mois de janvier 2023, permettant ainsi aux associations de conserver un niveau de trésorerie suffisant jusqu'au mois de mars, environ, et donc, de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions, notamment face à la pénurie de personnel qualifié. Malheureusement, cette difficulté impacte grandement les structures municipales et associatives en France, dans notre région, et notre ville. Le secteur de la petite enfance souffre d'une pénurie chronique et les équipes travaillent à flux tendu. Sur notre arrondissement, deux structures associatives ont dû adapter leur horaire. Depuis septembre, les deux EAJE du Centre social de Gerland, L'île des enfants et Gerludine ont été regroupés et les places gelées. Et depuis début janvier 2023, la crèche Grain d'Orge a dû réduire notamment son amplitude horaire de 8 h 30 à 17 h 30 au lieu habituellement de 7 h 30 à 18 h 30, pouvant ainsi mettre en difficulté les parents. Ces difficultés vont continuer à s'accroître dans les prochains mois et prochaines années sur notre territoire, et en parallèle, nous notons une baisse significative du nombre d'assistantes maternelles, alors que l'accueil des jeunes enfants est la première préoccupation et attente des Français à l'égard des politiques familiales.

Nous continuerons donc d'alerter la Région afin que le président daigne enfin mettre de l'argent dans la politique régionale de formation de la filière, et nous continuerons à alerter le gouvernement. Pour information, celui-ci a débuté le Conseil national de la refondation sur la petite enfance, nous attendons donc la publication prochaine de la cartographie des tensions de recrutement des professionnels de la petite enfance, ça sera sûrement le cas à Lyon. Et nous espérons que les conclusions de la large concertation promise par celui-ci, en vue de la création d'un service public de la petite enfance, puissent se décliner très rapidement sur les territoires en solution viable et respectueuse pour les professionnels et les familles accueillis. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Madame LÉCLUSE, et on va commencer par le 5062.

20. 5062 - Approbation de la convention d'application et attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2022-2023 (période janvier, 31 août 2023), Direction de l'Éducation

Rapporteuse : Florence LÉCLUSE

Mme LECLUSE : Bonsoir. Le 5062 est une délibération récurrente, il s'agit d'une subvention attribuée à l'association AFEV qui met en place et qui déploie sur une centaine d'écoles de la ville de Lyon les Ambassadeurs du livre, qui permettent aux enfants de s'approprier mieux les livres et la lecture. Il s'agit là de la deuxième tranche de la subvention annuelle.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE. Avant de passer au rapport suivant, on va passer au vote sauf s'il y a des prises de parole ? Non.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Vous pouvez poursuivre avec le 5065.

21. 5065 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires), Direction de l'Éducation

Rapporteuse : Florence LECLUSE

Mme LECLUSE : *Idem*, il s'agit encore d'une délibération récurrente, il s'agit-là d'approuver l'attribution de crédits et de subventions aux écoles primaires publiques de la ville de Lyon. Il s'agit en fait de crédits, sous forme de crédits ou de subventions, qui sont dédiés sous la forme d'un prorata par un montant forfaitaire par nombre d'élèves, avec un montant majoré pour des classes spécialisées accueillants des enfants allophones ou en situation de handicap, avec des montants similaires à ceux de l'année précédente.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE, est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec le sport, cette fois-ci, et donc, la parole est à vous, Monsieur FEKRANE, pour le rapport 5071.

22. 5071 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023, Approbation de conventions-cadres et de conventions d'application financière avec ces associations, Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir, meilleurs vœux. Alors, il s'agit d'une attribution de subvention de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023. Tout d'abord, j'aimerais faire un petit rappel que depuis la crise sanitaire, les associations de sport amateur doivent faire

face au quotidien à des transformations profondes. Le manque de bénévoles, la numérisation des pratiques, l'accueil de nouveaux adhérents et adhérentes à l'heure où l'offre sportive n'a jamais été aussi diversifiée et où on note une forte croissance de la pratique individuelle.

Dans ce contexte, et pour cette année, tous les clubs ont réussi à faire du championnat et des coupes, et à participer à des événements sportifs. Dans ce contexte, la Ville de Lyon souhaite accompagner les associations du territoire lyonnais avec pour fil conducteur les trois orientations qu'elle s'est données : l'égalité femmes/hommes, l'inclusion et l'écoresponsabilité. Cela afin de garantir par là même une pratique sportive accessible à toutes et à tous, à tous les âges de la vie, sans exception. Un travail d'accompagnement des clubs déployé par la Ville de Lyon sur trois temps de sensibilisation autour de ces orientations de la politique sportive ont réuni plus de 130 associations. Elles ont été complétées par des ateliers pratiques ou des solutions concrètes à appliquer au quotidien au sein des clubs. Des rendez-vous ont été menés en parallèle avec les associations qui n'accueillaient pas ou très peu de féminines dans leur section, afin de comprendre au mieux les freins rencontrés pour cette saison sportive. Je vais donner un exemple, par exemple, le club de Montchat, il n'a jamais eu de féminines, des sportives féminines, cette année, il s'est engagé et il a 50 féminines. Par exemple. Ce n'est pas notre arrondissement, mais je le précise.

La campagne de subventions aux associations de sport amateur a été ouverte cette année auprès de 500 associations sportives recensées sur le territoire. Les associations et les clubs sportifs souhaitent bénéficier d'une subvention ou compléter une demande de subvention au titre de saison 2022-23, *via* le portail des aides de la Ville de Lyon. Un temps d'information consacré à l'utilisation de cette nouvelle plateforme en ligne a été proposé aux associations sportives, à l'Office des sports de Lyon du 7^e, par les services de la Direction des sports. Cette année, 172 demandes de subventions couvrant 57 disciplines sportives différentes ont été adressées à la direction de la Ville de Lyon. L'ensemble des dossiers ont été examinés à l'appui des outils développés lors de la précédente campagne de subventions saison 2021-2022. Ces outils ont pour objectif de poursuivre le travail d'objectivation des arbitrages sur la base de critères homogènes quantifiables, pour certains soumis à l'appréciation technique des services, pour d'autres, le nombre d'adhérents et d'adhérentes, le niveau de compétition, l'encadrement des actions menées sur les axes égalité femmes/hommes, inclusion, écoresponsabilité. Je précise bien, c'est la deuxième année. C'est un nouvel outil numérique, c'est la deuxième année, on travaille pour 2023, peut-être pour l'améliorer, voir s'il y a d'autres choses à rajouter.

À l'issue de ce travail d'instruction, un arbitrage a été réalisé par Madame Julie NUBLAT-FAURE, adjointe aux sports, aux grands événements sportifs, à la vie associative et à l'éducation populaire, en concertation avec l'ensemble des adjoints aux sports des neuf arrondissements de la Ville, et l'Office des sports de Lyon. Cet arbitrage s'est orienté ainsi sur une entrée nouvelle des associations non bénéficiaires jusqu'ici et qui sont proactives sur les axes de la politique sportive. Une bonification des subventions aux associations mobilisées en matière d'égalité hommes/femmes, inclusion et écoresponsabilité. Quelques bonifications en faveur d'une harmonisation du niveau des subventions. 22 associations qui n'avaient pas été soutenues en fonctionnement jusqu'ici bénéficient d'une subvention. 5 nouvelles disciplines font leur entrée dans cette délibération annuelle : le systema, le sabre, le krav-maga, c'est des arts martiaux. On a aussi le quidditch, c'est le truc de Harry Potter que j'ai découvert, c'est un bâton, c'est du sport mixte, vraiment mixte, il faut la parité totale. Sur les 5 associations, on voit le montant de leur subvention augmenter au titre des actions menées en leur sein sur les axes précis, représentant un total de 92 000 euros. En 2023, la Ville de Lyon poursuivra le travail d'accompagnement de l'ensemble des associations autour des enjeux de féminisation de leur activité, de mixité dans leur section comme dans leur bureau ou conseil d'administration – ce n'est pas l'exemple à la fédération de football, malheureusement, mais j'en parlerai plus tard, si vous le permettez, s'il n'y a pas le 49.3, bien sûr – de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination, d'écoresponsabilité dans la mise en œuvre des compétitions et manifestations, de sport santé, de handisport, de sport adapté, de promotion du lien intergénérationnel, d'égalité femmes/hommes, d'inclusion avec des nouveaux temps de sensibilisation et des ateliers de formation. En 2022, par l'intermédiaire de l'Office des sports de Lyon et la Direction des sports et la Ville de Lyon en soutien, nous avons fait pas mal d'ateliers pour sensibiliser les gens, les

associations, au niveau écoresponsabilité, au niveau sensibilité hommes/femmes et aussi le harcèlement sexuel et moral.

En matière d'écoresponsabilité, de nombreuses initiatives sont déjà menées au sein des clubs lyonnais : approvisionnement local, achat responsable d'équipement, optimisation des moyens de transport mis en œuvre et de dispositif de tri sur les événements, réduction des déchets. Des rendez-vous seront proposés par les services pour accompagner les clubs n'ayant rendu compte d'aucune action en ce sens dans leur demande de subvention pour cette campagne 2022-2023. Ces conventions définissent les contreparties attendues des associations soutenues par la Ville de Lyon en matière de féminisation, comme je l'ai déjà dit : mixité.

Une hausse générale des subventions a été accordée dans l'ensemble des associations et hors de Lyon, et surtout dans le 7^e arrondissement. Par exemple, on a trois nouvelles associations cette année, le Fighting School de Gerland, j'espère que je l'ai bien prononcé, c'est le Full Contact à rue de Gerland à Delessert. Les Débuteuses, c'est que des féminines qui jouent très bien au foot. Et les archers, c'est leur première demande et ils sont à Gabriel Rosset. Donc, je vous demande, bien entendu, de valider. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Oui, Madame BREUIL, allez-y.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. Je voulais juste vous interpeller concernant l'association, enfin, les subventions versées à l'association LOU Rugby qui diminuent comme peau de chagrin, en 2 ans, 300 000 euros. Et donc, ma première question, c'est : est-ce que dans 2 ans, il n'y aura plus rien ? J'exagère, mais c'est ça, ma question. Et puis, deuxièmement, concernant cette baisse de subvention pour ce club, est-ce que ce n'est pas préjudiciable pour les familles, les enfants, concernant le tarif des licences qui, peut-être, augmentera du fait qu'il y a moins de subventions ? Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame BREUIL. Effectivement, je crois que la Ville de Lyon, et Monsieur FEKRANE l'a bien expliqué, est dans une démarche de rééquilibrage des subventions qui sont versées aux clubs sportifs avec un certain nombre de critères : la féminisation, l'inclusion, le sport tous âges, le sport santé, etc. Et dans le cadre de ce rééquilibrage, et même d'une harmonisation des subventions, il y a une baisse de subvention qui a été votée pour le LOU Rugby. Ce n'est pas la première année d'ailleurs, et c'est une baisse, on va dire progressive, de cette subvention. Évidemment, ça ne veut pas dire suppression de la subvention, c'est vraiment dans le cadre d'un rééquilibrage global, et ce rééquilibrage permet d'ailleurs à de nouvelles associations qui, auparavant, n'étaient pas subventionnées par la Ville de bénéficier d'un soutien public financier de la Ville de Lyon. Et donc, il y a 31 associations qui n'avaient auparavant pas de subventions et qui, désormais, en ont grâce à ce rééquilibrage. C'est un choix de la Ville de Lyon de subventionner plus d'associations sportives sur des critères de conditionnalité des aides qu'on veut mettre en œuvre en tant que collectivité publique, elle se reflète ici pour les subventions aux clubs sportifs. Mais évidemment, tout cela se fait dans le cadre d'un dialogue de gestion avec le club et d'un certain nombre d'échanges qui sont menés entre la Ville de Lyon et le club du LOU Rugby.

Je vous propose de passer au vote sur ce rapport.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur FEKRANE, vous avez la parole pour le rapport suivant qui concerne l'association ANTS.

23. 5119 - Attribution d'une subvention d'investissement de 8 000 euros à l'association ANTS pour l'achat d'un vélo à électrostimulation, Approbation d'une convention

mixte annuelle, Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004, Direction des Sports

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, il s'agit de l'association ANTS qui se trouve vers la place des Pavillons, dans le 7^e arrondissement. L'association ANTS, c'est un acronyme anglais pour Sport et Thérapies Neuro-rééducatives Avancées, le siège, comme j'ai dit, c'est 46 Allée d'Italie. Elle a été créée en 2015 pour des personnes en situation de handicap. Elle a pour objet l'accompagnement de personnes souffrant d'handicaps neurologiques, moteurs – et le développement de méthodes de rééducation novatrices – causés par des traumatismes médullaires, des accidents vasculaires cérébraux, la sclérose en plaques ou encore des maladies de Parkinson. Ces handicaps entraînent des complications liées à la sédentarité et l'inactivité physique. Pour réduire les physiopathologies liées aux handicaps et rendre la pratique physique accessible, l'association propose des programmes d'entraînement personnalisés à ses bénéficiaires et les met en œuvre au sein de sa salle d'entraînement nommée SPORT. C'est unique en France, elle est équipée de quatre machines de musculation adaptées, et deux appareils d'électrostimulation fonctionnelle. La stimulation des membres paralysés, notamment associée aux mouvements permettent d'améliorer notablement les capacités musculaires, cardiovasculaires et respiratoires des usagers et plus largement, leur qualité de vie et leur autonomie. Pour continuer de proposer des activités adaptées aux besoins de ses bénéficiaires et accueillir un nombre plus important de personnes – en 2022, ils ont accueilli 80 usagers, pour 2023, leur objectif, c'est 100 usagers par mois d'ici la fin de l'année 2023 –, l'association ANTS souhaite acquérir un nouveau vélo à électrostimulation en remplacement d'un matériel qui lui avait été prêté jusqu'ici. Le budget prévisionnel de cet achat s'élève à un montant de 16 961 euros, la Ville de Lyon souhaite apporter son soutien à l'association ANTS pour l'achat de ce vélo d'électrostimulation, ce qui lui permet de maintenir la qualité de son offre. En dehors des milieux hospitaliers, il est très difficile pour les personnes en situation de handicap moteur de maintenir une activité physique régulière en raison de l'absence de lieux proposant des appareils adaptés.

Excusez-moi, c'était très technique, mais je voulais montrer aussi ce qu'a fait l'association ANTS, parce qu'elle est méconnue et ça serait bien qu'on élargisse un peu le réseau. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE, et je vous rejoins sur le sujet. Madame HENOCQUE.

Mme HENOCQUE : Oui, juste pour vous indiquer que je ne prendrai pas part au vote, parce que je suis adhérente de l'association. Par contre, un avis favorable pour Céline DE LAURENS dont je porte le pouvoir.

Mme LA MAIRE : Parfait, merci, Madame HENOCQUE. Monsieur MIACHON DEBARD, allez-y.

M. MIACHON DEBARD : Merci. Excusez-moi, une petite prise de parole pas forcément plus préparée que ça, mais je saisis l'occasion, pas tellement sur le vélo alors que pourtant, il a beaucoup de sens, vous l'avez bien expliqué, mais aussi sur toutes les délibérations qui ont précédé. On est dans une période où se sont succédées les délibérations sur des subventions qui ont d'ailleurs fait l'unanimité de tout le conseil, enfin, indépendamment de nos couleurs politiques, et moi, me saute aux yeux à ce moment-là le rôle qu'a la collectivité dans le dynamisme territorial, que ce soit associatif, que ce soit culturel, que ce soit sportif, que ce soit également de santé. Et j'ai de grosses inquiétudes sur la capacité des collectivités territoriales à pouvoir continuer à jouer ce rôle-là, tout du moins, le jouer à la hauteur qui est nécessaire et notamment dans les périodes dont on a tous bien fait le constat. Nous rentrons dans des périodes où nos concitoyens sont de plus en plus en difficulté économique, de plus en plus en difficulté sociale. Il y a des situations écologiques importantes qui ont des impacts réels, il va y avoir besoin de public, il va y avoir besoin de services publics et pourtant, on est sur une piste engagée de longue date qui va sur l'asphyxie des collectivités territoriales. En 10 ans, il y a la moitié des subventions de

l'État qui ont été supprimées, là, maintenant, c'est le boursicotage sur les énergies qui va nous plomber notre trésorerie publique. Voilà, c'est plus pour partager avec vous un peu cette inquiétude. Et moi, je me dis que dans la diversité de nos couleurs politiques – sans diversité entre la gauche, la droite, et la diversité de la gauche –, je pense qu'il faut vraiment qu'on arrive à interpeller dans nos différents partis un moratoire national sur la place des collectivités, sur la place que nous avons et les moyens que nous avons pour rendre ce service public. Parce qu'il me semble que tout ce qu'on a cité depuis tout à l'heure, ça a du sens pour la population, et que si on n'était pas là pour pouvoir mettre les coups de pouce, pour pouvoir mettre les subventions, ça n'existerait pas et j'ai bien peur qu'au fur et à mesure ça n'existe plus, parce que les collectivités ne sont plus en capacité de soutenir ces initiatives-là. Notre capacité d'agir, c'est la question de la démocratie, quand même, donc je pense que c'est transpartisan, cette question-là, on est tous républicain autour de la table. Donc, voilà, je voulais profiter un petit peu de partager avec vous ce constat qui m'est sauté aux yeux en voyant toutes ces délibérations. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MIACHON DEBARD, et je ne doute pas que ce sujet-là sera au cœur du débat d'orientation budgétaire que nous aurons la semaine prochaine en conseil municipal.

Du coup, sur le vélo à électrostimulation, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Ne participe pas au vote : Mme HENOCQUE

Mme LA MAIRE : On passe à la culture avec Monsieur ORGOGOZO et le rapport 5035.

24. 5035 - Approbation de la gratuité d'entrée aux étudiants lors de la nocturne étudiante du 16 mars 2023 au Musée des Beaux-Arts et au Musée d'Art Contemporain de Lyon dans le cadre du Pôle des Musées d'art, Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Oui, bonsoir à tous et toutes. Tout d'abord, je tiens à m'excuser pour les nombreux courants d'air que j'ai fait pendant ce conseil d'arrondissement, c'était les joies de la garde alternée. Pour revenir à la délibération, chaque année, du moins celles où le COVID ne sévit pas, a lieu une nocturne étudiante au Musée des Beaux-Arts. Celle-ci consiste en une carte blanche qui est donnée à une centaine d'étudiantes et étudiants de la métropole de Lyon, afin de présenter une vingtaine de projets : musique, théâtre ou danse, notamment. À noter que cette année, comme l'année dernière d'ailleurs, le MAC, le Musée d'Art Contemporain, se joint à cette initiative et accueillera aussi des œuvres durant cette soirée.

La nocturne est gratuite pour les personnes ayant la carte culture ou la carte musée, et 5 euros sinon. Afin d'inciter davantage les étudiantes et les étudiants à participer à cette nocturne, cette délibération propose d'étendre la gratuité pour toutes et tous les étudiants.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au rapport suivant sur les groupes frigorifiques de la Halle Tony Garnier.

25. 5017 - Halle Tony Garnier, Groupes frigorifiques, 20 place Docteurs Charles et Christophe Mérieux, à Lyon 7^e, Opération n° 07026526, Lancement des études de

l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20005, Direction de la Construction

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Cette délibération vise à débloquer, en quelque sorte, 120 000 euros des 4 millions qui ont déjà été prévus pour la conservation du patrimoine qui est la Halle Tony Garnier. Ces 120 000 euros visent à permettre un diagnostic concernant les besoins de la halle pour ensuite permettre le remplacement pour 1,5 million d'euros *a priori* – mais évidemment, ce sera l'objet de cette étude –, des actuels groupes de froid installés et qui montrent quelques signes de faiblesse après plus de 20 ans d'activité. Je me permets de préciser que quand on parle de groupe de froid ici, on parle bien de climatisation, sinon, ça ferait quand même un budget frigo assez conséquent.

Blague à part, je m'autorise *via* cette délibération une petite digression qui serait autrement peut-être trop consensuelle. Ces investissements, et surtout leur dimensionnement, sont en partie nécessaires à cause du réchauffement climatique, pas que, mais en partie quand même, dont plus grand monde n'ose douter. Le doute, désormais, s'immisce plus dans l'ampleur des efforts à faire ou leur direction. Je me permets donc de rappeler ici que le secteur culturel, que nous souhaitons tous et toutes dans cette salle défendre, est certes parfois immatériel en tant que patrimoine, mais aussi terriblement matériel dans les flux physiques dont il a besoin. Ainsi, cet investissement est bien entendu nécessaire pour permettre de continuer d'exploiter au mieux la Halle Tony Garnier, mais cela n'est absolument pas une solution pour garantir justement cette exploitation sur le long terme, puisque justement, ces groupes de froid vont évidemment participer eux aussi – même si très légèrement, par rapport aux déplacements des artistes ou de leurs décors, notamment – à l'aggravation du problème. Si je dis ça, ce n'est évidemment pas pour remettre en cause la pertinence de cet investissement, mais pour au contraire souligner que ceux-ci n'ont de sens que s'il y a des efforts qui sont faits ailleurs. Le fameux triptyque classique qui est transport, chauffage et nutrition, en gros, du moins en tout cas si l'on souhaite réellement assurer un avenir viable à la Halle Tony Garnier ainsi qu'au secteur culturel en général. Il y a donc un lien invisible, mais bien présent entre végétalisation, piste cyclable, alimentation et le secteur culturel. Je me permets ce rapide rappel, car j'entends trop souvent une vision assez éthérée du secteur culturel qui serait un petit peu déconnecté des autres pans de la société. Il est au contraire profondément enraciné dans toutes les autres activités humaines. À titre d'exemple, la moitié des visiteurs étrangers viennent en France pour notre patrimoine, et le secteur culturel représente à lui seul plus de 80 % du débit internet utilisé. Et c'est justement cet enracinement qui le rend à la fois très fragile, mais aussi capable d'insuffler de profonds changements. Ne pas le prendre en compte, c'est probablement la meilleure façon de dépenser pour le secteur culturel plus que de ne le penser, en vérité.

Après cette petite digression, je vous propose de revenir au sujet originel de cette délibération et évidemment de voter favorablement pour cette étude préalable.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous propose de vous présenter les deux derniers rapports de ce CA.

26. 4735 - Médiateur de la Ville de Lyon, Modalités de mise en œuvre, Direction Générale des Services, Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Le premier concerne le médiateur de la Ville de Lyon et s'inscrit dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du service aux usagers qui est mené par Laurent BOSETTI, à la Ville de Lyon, avec un plan d'action et des actions qui sont regroupées dans le pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers. On a déjà eu l'occasion d'en parler ici. Ce pacte prévoit la création d'un dispositif de médiation municipale pour deux actions, à la fois régler à l'amiable les litiges entre usagers, et favoriser l'amélioration du service public. Pour cette médiation, il nous faut un médiateur ou une médiatrice, et ce médiateur ou cette médiatrice est donc un tiers extérieur à l'administration, indépendant et neutre qui aide les usagers à rétablir le dialogue quand celui-ci est rompu, à mieux comprendre les refus, à réduire le nombre de contentieux entre l'administration et les administrés. Ce dispositif de médiation couvre l'ensemble des compétences de la Ville, excepté deux cas : tout ce qui concerne les décisions en matière de commande publique puisqu'il y a des voies spécifiques de résolution de ces conflits, et tout ce qui concerne les litiges entre agents et la Ville puisqu'évidemment, il y a aussi des règles spécifiques pour ces conflits. À noter également que les litiges entre les usagers et le CCAS de la Ville de Lyon sont exclus du périmètre du médiateur.

Ce médiateur ou cette médiatrice de la Ville de Lyon fera remonter, à travers un rapport annuel délibéré en conseil municipal, les principaux points d'achoppement entre les usagers et leur administration. Ce qui nous permettra donc de suivre son action et puis, évidemment, surtout, derrière, d'adapter notre service public pour qu'il y ait moins de points d'achoppement entre les usagers et notre administration. Je ne sais pas si ce rapport annuel sera présenté dans tous les conseils d'arrondissement, mais on peut en tout cas s'engager à lister les points qui concernent le 7^e arrondissement et qui auraient été notés dans ce rapport. En tout cas, on reviendra d'une manière ou d'une autre en conseil d'arrondissement sur l'action du médiateur de la Ville de Lyon, mais pour l'instant, je vous propose de délibérer ces modalités de mise en œuvre pour cette action de médiation entre les usagers et l'administration.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27. 5174 - Campagne de recensement de la population 2023, Indemnités test enquête Familles, Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Je passe à la présentation du dernier rapport qui concerne la campagne de recensement de la population 2023 et les indemnités test enquête Familles puisqu'en fait, le 7^e arrondissement a été désigné, par l'INSEE, parmi les villes participant aux opérations d'un test préalable à l'enquête Familles qui sera organisée à l'échelle nationale en 2025. Cette phase de test a lieu cette année conjointement avec la campagne de recensement de la population. L'enquête test concerne les hommes et les femmes majeurs, mais au niveau de la mairie du 7^e, on est chargé que des individus de sexe masculin (ne me demandez pas pourquoi), ceux-ci dont le nombre total est estimé par l'INSEE à 1 955 individus pour ce test. Ils pourront répondre à l'enquête, sans obligation, au format papier ou par le biais d'un questionnaire dématérialisé selon les modalités de réponse adoptées pour le recensement de la population. Les questions qui seront posées aux hommes, dans le 7^e arrondissement, seront les mêmes pour les femmes, au cas où vous vous posiez la question.

L'idée de cette délibération est de faire en sorte que les agents qui font passer ce test Familles soient indemnisés, tout comme sont indemnisés habituellement les agents qui font le recensement de la population ou les vacataires quand on a recours à des vacataires.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté, je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On est arrivés à la fin de l'étude des délibérations prévues pour ce soir, mais j'ai, avant de conclure ce conseil d'arrondissement, une demande de prise de parole de Madame GRIES. Je vous en prie.

- Questions orales

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je me permets d'intervenir au nom de mon groupe politique sur un sujet qui touche la métropole de Lyon et qui touchera sur le long terme Lyon et notre arrondissement. La réforme du revenu de solidarité active, dit RSA, promesse du candidat Emmanuel MACRON en 2022, pompée sur la mesure mise en place en 2016 par l'ancien président du département du Haut-Rhin et député du parti les Républicains, Éric STRAUMANN. Le gouvernement expérimente désormais le conditionnement du versement du RSA, d'un montant de 598,54 euros, avec l'obligation de 15 à 20 heures d'activité hebdomadaire stipulée dans un contrat d'engagement comme l'a rappelé récemment le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. En cas de non-respect de cette condition d'activité, les bénéficiaires pourront être sanctionnés. Cette réforme, qui s'inscrit sans bilan préalable du passage du RMI (le Revenu Minimum d'Insertion) au RSA, vient davantage stigmatiser les plus précaires dans la continuité des attaques de ce gouvernement de droite contre les privés d'emploi, au travers des dernières contre-réformes de l'assurance chômage qui va faire basculer des centaines de milliers de travailleurs en fin de droit vers l'ASS et le RSA. Être donc un département volontaire pour la mise en place de cette réforme, c'est valider la philosophie macroniste considérant que le plein emploi ne dépendrait que de la motivation des personnes privées d'emploi.

La réalité est tout autre, documentée et éprouvée. Les personnes les plus éloignées du monde du travail se heurtent à de nombreux freins sociaux. La garde des enfants, et pour l'avoir spécifié dans ma dernière délibération, c'est un sujet national qui nous touche de plein fouet. La mobilité et la ZFE, comme elle est conçue, sont très excluantes pour les plus précaires. Les problèmes de logement, les grandes villes comme notre ville sont aujourd'hui hors de prix et les logements sociaux manquants. L'offre de soin avec un manque significatif sur le territoire de médecins traitants. Je pourrais aussi souligner dans les freins sociaux les discriminations à l'emploi ou le manque d'offres d'emploi décent sur certains territoires. Aujourd'hui, selon la DRESS, le non-recours au RSA est déjà de 34 % en France, cette réforme va donc venir encore plus alourdir et complexifier les démarches pour son obtention, et ne fera qu'accroître de fait le pourcentage de non-recours d'un public déjà en situation de vulnérabilité. A.T.D Quart Monde, la CGT Pôle Emploi, parmi d'autres voix comme celle de la section départementale Val-de-Marne ELV, ont pourtant alerté depuis plusieurs mois sur cette réforme. Nous sommes donc profondément choqués d'apprendre par voie de presse que la Métropole de Lyon est volontaire à cette démarche sans information ni consultation des groupes politiques de gauche qui la compose. Nous faisons partie pourtant de la majorité métropolitaine. Nous refusons pour notre part que le versement et le maintien d'une allocation de survie soient conditionnés à des heures d'activité assimilables à un emploi. Les bénéficiaires du RSA ne sont pas une main-d'œuvre corvéable à merci aux besoins des employeurs. Nous dénonçons donc cette expérimentation et l'inscription volontaire de la Métropole, et nous plaidons auprès de cette dernière pour un réel accompagnement global renforcé de qualité des travailleurs privés d'emploi.

Notre philosophie est de concevoir l'accompagnement comme un droit et non comme une obligation. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Bon, je pense que le sujet est plutôt à porter au niveau de la Métropole de Lyon, mais quand même, comme il est important de rétablir un certain nombre de choses, je voulais laisser la parole à Monsieur ESCARAVAGE.

M. ESCARAVAGE : Merci. Merci, Madame la Maire. En effet, je pense qu'il est important de rétablir certaines choses et de rassurer aussi nos partenaires de la majorité. Déjà, en préambule, c'est en effet un sujet métropolitain qui, je pense, sera débattu au conseil de la Métropole. Le président de la Métropole lui-même s'est exprimé, pas plus tard que ce matin, pour rappeler qu'il s'engageait à déterminer comme une ligne rouge dans cette expérimentation le fait qu'il n'y aurait pas de conditionnalité des allocations à une activité, à un travail, donc je pense qu'on peut faire confiance aux collègues de la Métro là-dessus. La Métropole de Lyon s'engage dans cette expérimentation, expérimentation qui va principalement permettre de dégager des budgets supplémentaires pour l'accompagnement des personnes au RSA. Et pour les accompagner vers un retour à l'emploi, pour vous donner une idée, actuellement, c'est à peu près un budget de 500 euros par an et par allocataire du RSA dans la métropole de Lyon. De 500 euros d'accompagnement, j'entends. L'objectif de cette expérimentation, ce serait d'avoir un outil supplémentaire qui nous permette d'avoir un budget qui avoisinerait les 2 000 euros, si je ne dis pas de bêtises et si je me souviens bien des montants, par allocataire volontaire et par an. Ça fait quand même fois 4, ça permettrait aussi de recruter plus de personnes pour accompagner ces allocataires, et une fois de plus, sans obligation de travail. Nous sommes dans le 7^e arrondissement, comme à la Ville de Lyon, comme à la Métropole, une majorité écologiste de gauche, le RSA est un droit, on a milité pour ça pendant nos campagnes diverses et variées, on a même créé, étendu, le RSA aux jeunes dans la métropole de Lyon. Je pense qu'on ne peut pas taxer la Métropole d'avoir une politique de droite là-dessus, et je pense qu'on peut faire confiance aux collègues de la Métro pour que cette ligne rouge soit tenue et, ils s'y sont engagés, à sortir de cette expérimentation si cette ligne rouge n'est pas tenue. Et charge à nous, élus locaux, de leur rappeler cela si on voit que c'est le cas, mais pour l'instant, je pense que ce n'est pas le cas et je pense que c'est important dans ce type d'expérimentation qu'il y ait des départements divers et de majorités politiques diverses qui y participent. Parce qu'on sait tous que si une expérimentation comme ça, avec uniquement des départements comme le Haut-Rhin au départ qui était presque convaincu de la véracité de la chose avant que l'expérimentation démarre, la conclusion derrière, ça va être : regardez, partout où on l'a expérimenté, ça s'est très bien passé. Nous, on a, je vous l'ai présenté très rapidement tout à l'heure, mais une politique de l'insertion qui est basée sur ce triptyque : mission locale, ALLIES, MMI'e, l'École de la 2^e chance où on a beaucoup d'acteurs différents, et on veut aussi utiliser cette expérimentation pour montrer que cet écosystème de l'insertion fonctionne et qu'il y a une autre voie possible à tout regrouper sous un bidule qui s'appellerait France Travail, où je ne veux même pas savoir combien on a payé les gens qui ont trouvé ce nom, mais voilà. Donc, je pense qu'on peut faire confiance aux gens de la Métropole pour avancer sur ce sujet, que c'est un sujet important, que je suis tout à fait ouvert pour qu'on en débattenne au sein de la majorité de la Ville de Lyon, du 7^e arrondissement, de la Métropole, ce n'est pas en mon pouvoir, mais je pense que les collègues le feront. Je pense qu'il faut maintenir cette ligne rouge et on verra, si elle est dépassée, en effet, je vous donnerai raison, mais je pense qu'elle ne sera pas.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE. Et nous arrivons donc à la fin de ce conseil d'arrondissement. Je vous remercie, toutes et tous, pour votre participation. Le prochain aura lieu le mercredi 1^{er} mars à 18 h 30, mais en attendant, rendez-vous pour les vœux le 25 janvier, place Jean Jaurès. Bonne soirée à toutes et à tous.